



# RAPPORT STATISTIQUE DES PROJETS AGRÉÉS 2019 - 2023

2<sup>ème</sup> Edition

Décembre 2023



Detailed information of changing business activity of subdivisions of main



# RAPPORT STATISTIQUE DES PROJETS AGRÉÉS 2019 - 2023



**2<sup>ème</sup> Edition**

| Décembre 2023





**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTÈRE DU PLAN**  
**AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**

# TABLE DES MATIERES

PREFACE .....	7
AVANT-PROPOS.....	9
INTRODUCTION.....	12
I. APERÇU GLOBAL SUR L'ÉCONOMIE.....	15
I.1. Au niveau mondial.....	15
I.2. Au niveau national.....	17
II. SITUATION GÉNÉRALE DES INVESTISSEMENTS AGRÉÉS.....	21
II.1. Processus d'agrément des projets.....	21
A. Des conditions d'admission des projets au Code des Investissements.....	21
B. Décision d'agrément des projets.....	24
II.2. Missions de suivi et évaluation des projets agréés.....	25
A. La transmission semestrielle du rapport sur le niveau de réalisation du projet.....	25
B. Les missions d'accompagnement et de suivi-évaluation des projets agréés.....	25
II.3. Evolution globale.....	27
II.4. Situation des projets agréés selon l'origine des capitaux.....	31
III. SITUATION DES PROJETS AGRÉÉS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS.....	35
III.1 Aperçu global des projets agréés par secteur.....	35
III.2 Services.....	37
III.3 Industrie.....	41
III.4 Infrastructures.....	42
III.4 Agriculture et foresterie.....	44
IV. SITUATION DES PROJETS AGRÉÉS SELON LES PROVINCES D'IMPLANTATION.....	46
IV.1 Aperçu global des projets agréés par province d'implantation.....	46
IV.2 Top 3 des destinations des investissements agréés.....	48
A. Haut-Katanga.....	48
B. Kinshasa.....	51
C. Lualaba.....	52
D. Interprovincial.....	53
V. SITUATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES OU PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES AGRÉÉES.....	55
V.1 Aperçu global des investissements agréés des PME/PMI.....	54
V.2 Aperçu sectoriel des investissements agréés des PME/PMI.....	54
V.3 Aperçu géographique des investissements agréés des PME/PMI.....	55
V.4 Niveau de réalisation des investissements agréés des PME.....	55
VI. SITUATION DES PROJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE AGRÉÉS.....	57
VI.1 Aperçu global des projets d'utilité publique agréés.....	57
VI.2 Aperçu sectoriel des projets d'utilité publique agréés.....	58
VI.3 Aperçu géographique des projets d'utilité publique agréés.....	59
VI.4 Niveau de réalisation des projets d'utilité publique agréés.....	61
CONCLUSION.....	62
RECOMMANDATIONS.....	65

# LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1 : Evolution de la croissance du PIB mondial (en %)
- Graphique 2 : Croissance économique dans quelques régions du monde (en %)
- Graphique 3 : Evolution de la croissance du PIB en RDC et en Afrique Subsaharienne (en %)
- Graphique 4 : Evolution de la croissance du PIB et du PIB par habitant de la RDC (en %)
- Graphique 5 : Evolution des IDE entrants et sortants de la RDC (en million USD)
- Graphique 6 : Evolution des recettes publiques de la RDC (en milliard CDF)
- Graphique 7 : Nombre de projets agréés de 2019 à 2023
- Graphique 8 : Nature des projets agréés
- Graphique 9 : Volume d'investissement des projets agréés et emplois attendus de 2019 à 2023
- Graphique 10 : Réalisation en volume des projets agréés de 2019 à 2022
- Graphique 11 : Création effective des emplois de 2019 à 2022
- Graphique 12 : Volumes des IDE et des Investissements nationaux de 2019 à 2023
- Graphique 13 : Niveau de réalisation des investissements selon l'origine de 2019 à 2022
- Graphique 14 : Emplois attendus par les projets selon l'origine des capitaux
- Graphique 15 : Projets agréés par secteur de 2019 à 2023 en % du volume total
- Graphique 16 : Niveau de réalisation dans le secteur des services
- Graphique 17 : Niveau de réalisation dans le secteur de l'industrie
- Graphique 18 : Niveau de réalisation dans le secteur des infrastructures
- Graphique 19 : Niveau de réalisation dans le secteur de l'agriculture et foresterie
- Graphique 20 : Niveau de réalisation des projets au Haut-Katanga
- Graphique 21 : Niveau de réalisation des projets à Kinshasa
- Graphique 22 : Niveau de réalisation des projets au Lualaba
- Graphique 23 : Niveau de réalisation des projets interprovinciaux
- Graphique 24 : Niveau de réalisation des investissements PME/PMI de 2019 à 2022
- Graphique 25 : Niveau de réalisation des investissements d'utilité publique de 2019 à 2022

# LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Evolution de l'inflation de la RDC (en %)
- Tableau 2 : Top 5 des pays ayant investi en RDC de 2019 à 2023 en termes de volume
- Tableau 3 : Nombre et volume (M\$) d'investissement des projets agréés par secteur
- Tableau 4a : Situation des IDE par secteur
- Tableau 4b : Investissements des nationaux par secteur
- Tableau 5 : Situation des projets agréés dans le secteur des services
- Tableau 6 : Situation des projets agréés dans le secteur de l'industrie
- Tableau 7 : Situation des projets agréés dans le secteur des infrastructures
- Tableau 8 : Situation des projets agréés dans le secteur l'agriculture et foresterie
- Tableau 9 : Nombre des projets agréés par province de 2019 à 2023
- Tableau 10 : Top 3 en volume d'investissement agréé par province de 2019 à 2023 (en M\$)
- Tableau 11 : Aperçu sectoriel des investissements au Haut-Katanga de 2019 à 2023 (en M\$)
- Tableau 12 : Aperçu sectoriel des investissements à Kinshasa de 2019 à 2023 (en M\$)
- Tableau 13 : Aperçu sectoriel des investissements au Lualaba de 2019 à 2023 (en M\$)
- Tableau 14 : Aperçu sectoriel des investissements interprovinciaux de 2019 à 2023 (en M\$)
- Tableau 15 : Aperçu général des investissements des PME/PMI de 2019 à 2023
- Tableau 16 : Aperçu sectoriel des investissements des PME/PMI de 2019 à 2023
- Tableau 17 : Aperçu spatial des investissements des PME/PMI de 2019 à 2023
- Tableau 18 : Situation générale des projets d'utilité publique agréés
- Tableau 19 : Aperçu sectoriel des projets d'utilité publique agréés (Volume en M\$)
- Tableau 20 : Aperçu géographique des projets d'utilité publique agréés



## PRÉFACE

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, ANAPI en sigle, Instituée par l'article 4 de la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements est un établissement public à caractère technique, doté de l'autonomie de gestion, et placé sous tutelle du Ministre en charge du Plan.

Hormis ses missions principales qui sont celles de : (i) Promouvoir l'image positive et de marque du pays, (ii) promouvoir les potentialités et opportunités au pays, (iii) promouvoir l'amélioration du climat des affaires et (iv) accompagner administrativement les investisseurs qui décident de s'installer au pays pour y exercer leurs activités ; l'ANAPI a notamment comme mission de proposer à l'agrément les projets jugés conformes de bénéficier des avantages du Code des Investissements. Cet agrément est sanctionné par un arrêté interministériel pris par les ministres respectivement en charge du Plan et des Finances.

L'agrément des projets aux avantages du Code des Investissements est un indicatif important dans la promotion de l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'attraction des investissements, tant nationaux que directs étrangers, car permettant non seulement d'avoir une

réelle idée du niveau d'amélioration du climat des affaires (sécurité juridique et judiciaire), mais aussi de déceler quels sont les véritables défis dans cette matière. Aussi, l'Etat peut décider des orientations à donner et déterminer les secteurs à forte productivité qui nécessitent une plus grande promotion.

Le présent rapport sur les statistiques des projets agréés au Code des Investissements de 2019 à 2023 est publié afin de mettre à la disposition des différents investisseurs, services étatiques, partenaires techniques, différentes parties prenantes, les évolutions enregistrées pendant cette période dans l'attraction des investissements directs étrangers au pays ainsi que dans la promotion et le développement des investissements domestiques. L'objectif principal de ce rapport est de fournir une vue d'ensemble des tendances des investissements en République Démocratique du Congo (RDC) au cours des cinq dernières années, afin de permettre aux décideurs politiques, aux investisseurs et aux autres parties prenantes de mieux comprendre le contexte des investissements en RDC et d'identifier les opportunités et les défis à relever.

Ainsi l'examen du présent rapport indique que de 2019 à 2023 plus de 386 projets d'entreprises ont pu bénéficier des facilités prévues dans le Code des Investissements, notamment des avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux. Aussi, il révèle que le nombre des projets agréés au Code des Investissements est passé de 62 en 2019

à 116 en 2022, soit une augmentation de 87 %, faisant ainsi augmenter le volume des investissements à 302 %, passant de 1,28 milliards de dollars américains en 2019 à **5,15 milliards de dollars américains en 2022**, principalement à cause notamment des initiatives louables ci-après organisées au niveau étatique et institutionnel : (i) l'évolution favorable de la conjoncture économique au niveau national, (ii) les réformes, notamment, celles reprises dans la feuille de route pour l'amélioration du climat des affaires ou le plan d'urgence y relatif élaboré en 2023, (iii) les programmes lancés par le Gouvernement, dont le Programme de Développement Local des 145 territoires de la République Démocratique du Congo (PDL-145) (iv) l'intensification des activités de promotion des investissements menées par l'ANAPI à l'occasion des vingt années d'existence du Code des Investissements et (v) l'amélioration de l'environnement des affaires en RDC, avec la baisse de l'insécurité et la prise de divers actes de lutte contre la corruption.

De l'analyse des statistiques collectées pendant la période concernée, il se dégage que 4 principaux secteurs ont le plus attiré les investissements au pays. Il s'agit des secteurs ci-après : **(i) le secteur des services (44,8 %)**, **(ii) le secteur de l'industrie (40,7%)**, **(iii) le secteur des infrastructures (8,5%)** et **(iv) le secteur de l'agriculture (5,9%)**.

Un autre constat est le fait que la majorité des projets agréés aux avantages du Code des Investissements est constituée des Investissements Directs Etrangers, IDE, principalement originaires de la Chine, de la Grande Bretagne, de l'Egypte, de l'Île Maurice et de l'Inde. En effet, sur les 13,6 milliards de volume découlant des décisions d'investissements de la période 2019 – 2023, les Investissements Directs Etrangers « IDE » représentent 72,9% contre 27,1% pour les investissements des nationaux.

Quoique la tendance soit bonne avec une

hausse du niveau des investissements, il paraît toutefois nécessaire que les efforts consentis au niveau institutionnel dans l'assainissement de l'environnement des affaires ainsi que dans la promotion des investissements se poursuivent pour une plus grande attraction des Investissements Directs Etrangers et une meilleure promotion et représentativité des investissements domestiques. Ceci a été démontré d'une part, par l'étude sur l'application des réformes sur le climat des affaires dans les 26 provinces commandée par l'ANAPI en 2022, et d'autre part par le Baromètre national sur le climat des Affaires produit par la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République

Ce rapport est notamment une aubaine dans la définition des secteurs qui doivent davantage être promus et valorisés, afin de susciter une diversification de notre économie, comme l'est d'ailleurs la vision portée par le Président de la République et Chef de l'Etat, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, ainsi que par tout le Gouvernement.

L'assainissement du climat des affaires et la promotion des investissements étant l'affaire de tous, je vous encourage à la consolidation du dialogue public-public, privé-privé et public-privé, pour ensemble faire de notre cher et beau pays qu'est la République Démocratique du Congo, une terre attractive pour les investisseurs, notamment par l'assainissement effectif de l'environnement des affaires, le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire et la création d'emplois et de richesses.

Ensemble nous arriverons, ensemble nous sommes forts.

Bonne lecture et remerciements à l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements.

**Judith SUMINWA TULUKA**  
Ministre d'Etat, Ministre du Plan



## AVANT-PROPOS

La République Démocratique du Congo (RDC) est un pays au potentiel économique immense. Elle dispose notamment d'immenses potentiels du sol, du sous-sol, de la faune et de la flore et une hydrographie très favorable au développement des investissements durables et productifs, d'une population jeune et dynamique représentant près de 60% et d'un emplacement stratégique en Afrique centrale, offrant ainsi une ouverture du marché pour 250 000 000 (Deux Cent Cinquante Millions de Consommateurs) à travers l'Afrique Centrale, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Aussi, pour exploiter pleinement ce potentiel, la RDC a besoin d'investissements, surtout plus des investissements porteurs dans les secteurs productifs. Les investissements sont en effet un moteur essentiel de la croissance économique, de la création d'emplois et des richesses et du développement social.

Au cours des dernières années, la RDC a connu une croissance constante des investissements. Cette croissance est due à la vision portée au sommet par le Président de la République et Chef de l'Etat, Son Excellence Félix-

Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, vision matérialisée par le Gouvernement à travers plusieurs initiatives de grande envergure dans le cadre du renforcement de la sécurité juridique et judiciaire dans la pratique des affaires, l'instauration de la bonne gouvernance ainsi que la mise en œuvre de plusieurs réformes pour assainir le climat des affaires.

Ce rapport, que l'ANAPI a aujourd'hui l'honneur de mettre à votre disposition, présente les statistiques des projets agréés au Code des Investissements de 2019 à fin novembre 2023. Il vise à fournir une vue d'ensemble des tendances des investissements en RDC au cours de cette période.

Il est à constater que les projets agréés au Code des Investissements ont eu un impact positif sur l'économie congolaise pendant la période précitée. Ils ont injecté environ 4,6 milliards de dollars américains dans l'économie, créant 17 524 emplois directs pour les nationaux.

Ainsi, les tendances des investissements en RDC sont positives, quoiqu'elles soient majoritairement constituées des Investissements Directs Etrangers. Le Gouvernement doit poursuivre ses efforts pour créer un environnement de plus en plus favorable aux investissements, afin de stimuler davantage la croissance économique et de créer plus d'emplois. Il paraît aussi opportun d'encourager

davantage le développement des investissements domestiques par une plus grande promotion et un plus grand accompagnement de l'entrepreneuriat local au travers du développement des chaînes de valeur.

Ce rapport fournit une vue d'ensemble et complète des tendances des investissements en RDC qui sont passés par l'Agrément aux avantages du Code des Investissements que gère l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements. Il est non seulement un outil précieux pour les décideurs et les investisseurs, mais aussi pour les autres parties prenantes qui souhaitent mieux comprendre le contexte des investissements en RDC et identifier les opportunités et les défis à relever.

Il est organisé en six chapitres, qui abordent les différents aspects de l'investissement opéré en RDC dans le cadre du Code des Investissements de la manière ci-après :

- Le premier chapitre pose le contexte économique au niveau mondial, régional, sous-régional et national ;
- Le deuxième chapitre présente la situation générale des investissements ;
- Le troisième chapitre décrit la situation des investissements agréés au Code des Investissements par secteur ;
- Le quatrième chapitre quant à lui peint la situation des investissements agréés sous un angle géographique ;
- Le cinquième chapitre aborde la question de l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- Quant au sixième chapitre, il va s'attarder sur les projets d'utilité publique ayant bénéficié de l'accompagnement de l'ANAPI.

La RDC est en train de devenir une destination attractive pour les investisseurs. Les tendances des investissements sont positives et le Gouvernement est appelé à poursuivre ses efforts pour créer un environnement encore plus favorable aux investissements.

L'ANAPI, bras séculier du Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires et de promotion des investissements ne ménagera aucun effort, dans le cadre de ses prérogatives, pour œuvrer à l'assainissement de l'environnement des affaires, à la promotion de l'image positive du pays et à la promotion des opportunités d'investissements pour rendre la République Démocratique du Congo une terre attractive pour les investissements.

Je vous remercie.

**Anthony NKINZO Kamole**  
Directeur Général



# 0. INTRODUCTION

L'économie peut être comparée à un tissu, dont les fils représentent les différents acteurs, ressources et relations qui la composent. Les investissements sont l'un des fils les plus importants de ce tissu, car ils permettent à l'économie de se maintenir, de se renouveler et de se développer. Ils contribuent à la croissance économique, à la création d'emplois, au progrès technologique et à l'amélioration du niveau de vie.

Dans les économies de marché, le secteur privé est le moteur de la croissance. L'investissement privé est le carburant qui alimente la machine économique permettant ainsi aux entrepreneurs de créer de nouvelles entreprises, de développer de nouvelles technologies et de créer de nouveaux emplois. Cet investissement est indispensable à la croissance économique et à l'amélioration du niveau de vie.

L'entrepreneuriat et l'investissement, en synergie, sont les moteurs d'une croissance économique rapide et durable. Ils entraînent une augmentation de la productivité, qui favorise de nouveaux investissements. C'est ce cercle vertueux qui explique la célèbre phrase de Helmut Schmidt : « Les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain et les emplois d'après-demain ». Ainsi, il ne peut se concevoir une économie viable sans investissement.

## Mais comment naissent les investissements ?

Les investisseurs, qu'il s'agisse de micro-entrepreneurs ou d'entreprises multinationales, fondent leurs décisions d'investissement sur les prévisions de rendement corrigées des risques. Ces risques, qu'ils soient liés aux fluctuations économiques, aux modifications légales ou réglementaires, aux instabilités géopolitiques ou à d'autres variables, sont scrutés avec une précision chirurgicale par les investisseurs. Ainsi, en matière d'investissement, ceux-ci préconisent souvent une approche holistique consistant à évaluer les opportunités sous l'angle du rendement espéré tout en considérant attentivement les risques susceptibles d'impacter les résultats financiers.

L'attraction des investissements nécessite la création d'opportunités et la réduction de l'incertitude. Même si de nombreuses opportunités existent, l'incertitude sur les débouchés est un obstacle majeur

aux investissements. C'est pourquoi les gouvernements doivent mettre en place un cadre propice aux investissements.

Ce cadre suppose un environnement économique, politique, social et réglementaire favorable aux affaires. Il doit notamment comprendre des politiques claires, des cadres juridiques stables et une gouvernance solide pour atténuer les risques perçus par les investisseurs. Il doit également garantir un accès à des informations de qualité sur les conditions du marché, les performances économiques, les politiques gouvernementales et autres facteurs pertinents pour réduire les asymétries d'information et renforcer la confiance des investisseurs.

Enfin, la mise en place d'une structure chargée de promouvoir les opportunités d'investissement et d'encadrer les conditions favorables au développement du secteur privé et de l'investissement

est essentielle.

Les Agences de Promotion des Investissements (API) répondent à cet impératif. Selon la vision du développement que peut se faire un Etat, cette dernière est dotée des prérogatives qui peuvent être extrêmement variées.

En République Démocratique du Congo (RDC), la promotion des investissements est l'apanage de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI). Elle est instituée par la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements et organisée par le Décret n°09/33 du 08 août 2009 portant statuts, organisation et fonctionnement de l'ANAPI tel que modifié à ce jour.

Ce décret lui reconnaît comme mission<sup>1</sup> :

- D'assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des investissements et de jouer, en cette matière, le rôle de conseil du Gouvernement central et des Gouvernements provinciaux ;
- De travailler à la promotion d'une image positive de la RDC comme pays d'investissements et d'opportunités pour les investisseurs ;
- D'identifier et promouvoir, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, les opportunités spécifiques d'investissement en RDC ;
- D'assurer, aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire congolais, un accompagnement qui facilite et accélère les procédures administratives nécessaires à la réalisation des investissements et à la création d'entreprises dans les meilleures conditions de délai et de transparence.

Dans le cadre de cette mission d'accompagnement, l'ANAPI est également chargée de recevoir et d'instruire les projets d'investissements soumis par les investisseurs en vue de bénéficier des avantages du Code des Investissements. Ces avantages comprennent notamment l'exonération du droit d'entrée, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et de l'Impôt Foncier.

Ces incitations ont sans doute permis d'attirer un grand nombre d'investissement depuis la promulgation de cette loi en 2002 jusqu'à ce jour. Assurément, ces investissements ont eu un impact économique et social considérable sur le pays perceptible à travers des indicateurs tels que le produit intérieur, le chômage, l'exportation, les recettes publiques, etc.

L'objectif recherché par ce rapport statistique est de mettre en lumière de façon chiffrée, l'importance et l'incidence de cet accompagnement basé sur des incitations fiscales et douanières au cours de la période 2019 – 2023. Le rapport présente la situation des investissements agréés au Régime Général du Code des Investissements à la fois sous l'angle des décisions (intentions) et des réalisations.

Les décisions (intentions) sont les prévisions fournies par les entreprises agréées en rapport notamment avec le coût de leur investissement, le nombre d'emploi à créer y compris les rémunérations, la production et le chiffre d'affaires qui doit en résulter. Techniquement, les intentions permettent une évaluation a priori de l'attractivité d'un secteur ou d'un segment spécifique, d'une province ou d'une ville/territoire donné.

<sup>1</sup> Article 4 du Décret n°09/33 du 08 août 2009 portant statuts, organisation et fonctionnement de l'ANAPI tel que modifié à ce jour

Comme le terme l'indique, les réalisations portent par contre sur la matérialisation des investissements agréés. Au-delà de fournir des données pertinentes sur l'incidence de cet accompagnement public en faveur du secteur privé, elles permettent également de connaître les défis majeurs liés à la pratique des affaires auxquels sont confrontés les investisseurs dans les différents secteurs éligibles au Code des Investissements et donc, d'alimenter le registre de plaidoyers de l'ANAPI, ce qui conduit aux réformes qu'elle initie et assure le suivi conformément à ses missions statutaires.

Il sied de souligner que les données sur les réalisations proviennent des missions d'évaluation organisées par l'ANAPI avec les administrations compétentes en vertu de l'article 33 du Code des Investissements et des articles 41 à 47 du Décret n°12/046 du 1er novembre 2012 portant mesures d'application du Code des Investissements. Elles sont complétées par les données transmises semestriellement par les entreprises

agréées et les données d'importation de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) extraites du logiciel Sydonia.

Le rapport est organisé en 6 chapitres, qui abordent les différents aspects de l'investissement opéré en République Démocratique du Congo dans le cadre du Code des Investissements. Le premier pose le contexte économique au niveau mondial, régional, sous-régional et national. Le deuxième présente la situation générale des investissements. Le troisième présente la situation des investissements agréés par secteur, le quatrième présente la situation des investissements agréés sous un angle géographique. Le cinquième chapitre aborde la question de l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Quant au sixième chapitre, il va s'attarder sur les projets d'utilité publique ayant bénéficié de l'accompagnement de l'ANAPI. Le rapport se termine avec des perspectives et des recommandations ciblées.

Illustration 1 : Membres du Conseil d'Administration de l'ANAPI



# I. APERÇU GLOBAL SUR L'ÉCONOMIE

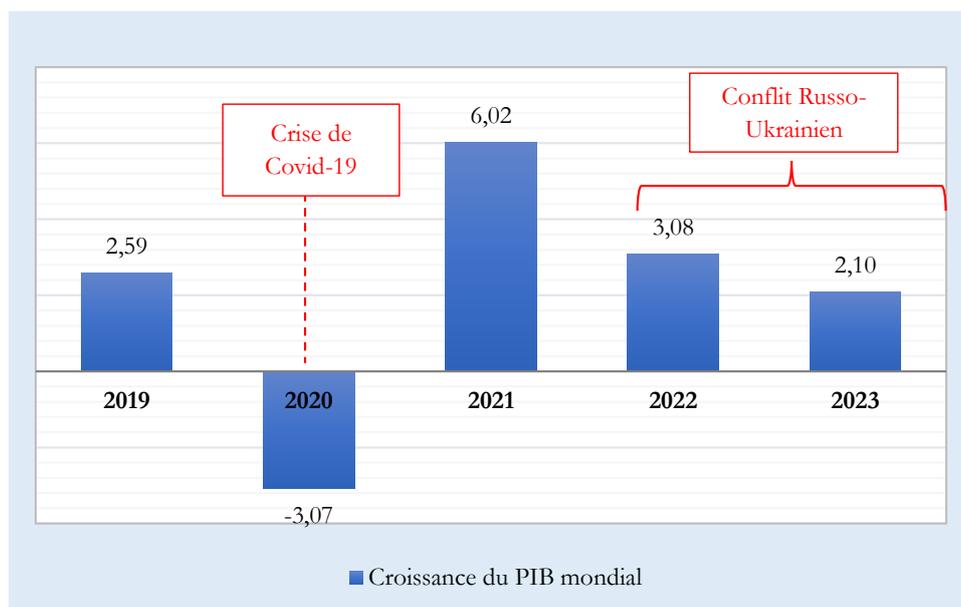
## I.1. Au niveau mondial

La période 2019 à 2022 a été une période tumultueuse marquée par deux crises majeures, qui ont bouleversé le paysage économique mondial. L'année 2019 en particulier, a marqué le début de la pandémie de la Covid-19 qui a, non seulement causé des sérieux dommages à l'économie, mais également permis de révéler les vulnérabilités structurelles insoupçonnées des certaines économies, pourtant considérées jusque-là comme résilientes.

En 2022, la crise de la Covid-19 semble appartenir au passé, mais ses séquelles persistent dans plusieurs secteurs de l'économie. Les effets délétères du conflit russo-ukrainien, qui a débuté en février 2022, ont anéanti les efforts entrepris par certains gouvernements en 2021 pour relancer l'économie.

Il est possible d'observer sur le graphique 1 l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie mondiale à travers l'évolution de la croissance de son PIB sur la période 2019 à 2022. On y constate un déclin drastique de la production mondiale en 2020 à cause notamment des mesures de restriction prises par les Etats en vue d'endiguer la propagation du virus.

**Graphique 1 : Evolution de la croissance du PIB mondial (en %)<sup>2</sup>**



Source : Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org>

En 2021, la situation économique mondiale a momentanément bénéficié d'une accalmie, affichant un taux de croissance de 6,02%. Cependant, l'année suivante, le conflit russo-ukrainien a quasiment anéanti les avancées enregistrées en 2021. Les répercussions de cette guerre s'étendent bien au-delà

des frontières ukrainiennes, engendrant une flambée des coûts de la vie pour des milliards de personnes à travers le monde. La hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires exerce une pression à la baisse sur les revenus réels, aggrave le poids de l'endettement, et entraîne des conséquences dévastatrices.

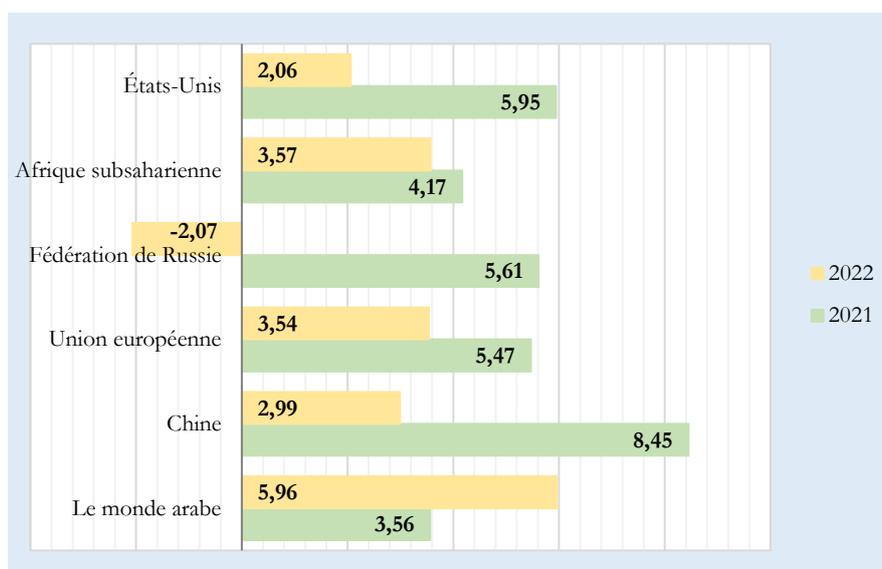
<sup>2</sup> Pour l'année 2023, il s'agit des prévisions de la Banque Mondiale, accessible via le lien : <https://www.banquemondiale.org/fr/publication/global-economic-prospects>

Les divergences d'intérêts économiques et politiques exacerbent les clivages entre les pays occidentaux, d'une part, et la Russie, ainsi que ses principaux partenaires économiques, dont la Chine, d'autre part. Ces tensions accentuent les fissures économiques et sociales déjà présentes pendant la période de la Covid-19, mettant

à rude épreuve les économies fragiles fortement dépendantes des échanges internationaux. La dynamique géopolitique complexe crée un environnement où les enjeux économiques et politiques interagissent de manière délicate, compromettant la stabilité et le bien-être à l'échelle mondiale.

L'année 2022 a été marquée par l'émergence de la crise du blé, une crise énergétique et l'aggravation des problèmes climatiques, tous ayant un impact direct sur la capacité des économies à s'approvisionner et à produire de manière efficiente. Par conséquent, tel que démontré par le graphique 2, la plupart des économies avancées, dépendantes du blé ainsi que du gaz russe et ukrainien, ont enregistré une régression économique significative en 2022 par rapport à l'année précédente. Il est observé que, outre la Fédération de Russie, les États-Unis et la Chine sont parmi les plus touchés.

**Graphique 2 : Croissance économique dans quelques régions du monde (en %)**



Source : Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org>

Dans le même ordre, l'Afrique subsaharienne a également enregistré un recul par rapport à l'année 2021. La montée des conflits et de la violence dans la région exerce un effet modérateur sur l'activité économique, tandis que les chocs climatiques risquent d'aggraver davantage cette fragilité. Les fortes hausses du coût de la vie, combinées à une demande extérieure en berne et à un resserrement des conditions financières mondiales, ont entravé la reprise post-COVID dans de nombreux pays. Le ralentissement significatif de la croissance mondiale et la chute des prix

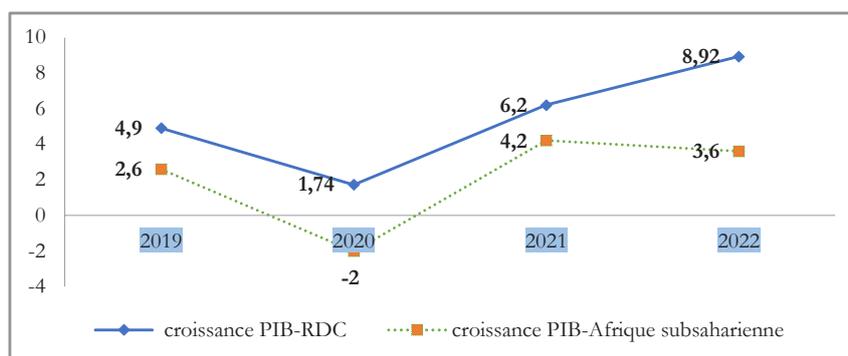
des produits de base non énergétiques ont exercé une pression sur l'activité économique, en particulier dans les pays exportateurs de métaux. Ces facteurs cumulés ont créé un contexte économique difficile pour l'Afrique subsaharienne, mettant en évidence les défis multiples auxquels la région est confrontée. La nécessité de faire face aux conflits, de renforcer la résilience face aux chocs climatiques et de diversifier les sources de croissance économique devient impérative pour stimuler une reprise durable dans la région.

## I.2. Au niveau national

Contrairement aux tendances observées à l'échelle mondiale et sous-régionale, l'évolution économique post-Covid de la RDC se distingue par son caractère positif (graphique 3). En effet, la reprise économique entamée après l'année 2020 se présente comme particulièrement encourageante, marquant ainsi un retour à une croissance soutenue avec des taux en constante progression.

La RDC se classe parmi les économies d'Afrique subsaharienne à la croissance rapide au cours des cinq dernières années. Elle partage ce statut particulier avec les Seychelles, le Niger, l'Égypte et l'Île Maurice.

**Graphique 3 : Evolution de la croissance du PIB en RDC et en Afrique Subsaharienne (en %)**



Source : Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org>

Le graphique 4 illustre l'évolution de la croissance du PIB de 2019 à 2022, ainsi que celle du PIB par habitant. En 2022, le taux de croissance du PIB s'est élevé à 8,9%, dépassant nettement la moyenne régionale fixée à 3,8%. Cette dynamique positive est principalement attribuable à l'industrie minière, dont les cours internationaux des principaux produits ont maintenu des niveaux très profitables, stimulant ainsi la croissance économique de la RDC. Ce regain d'activité économique témoigne d'une capacité d'adaptation remarquable, renforçant la position de la RDC sur la scène économique régionale.

**Graphique 4 : Evolution de la croissance du PIB et du PIB par habitant de la RDC (en %)**



Source : Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org>

**Tableau 1 : Evolution de l'inflation de la RDC (en %)**

	2019	2020	2021	2022
Inflation (%)	4,59	15,76	5,28	9,20

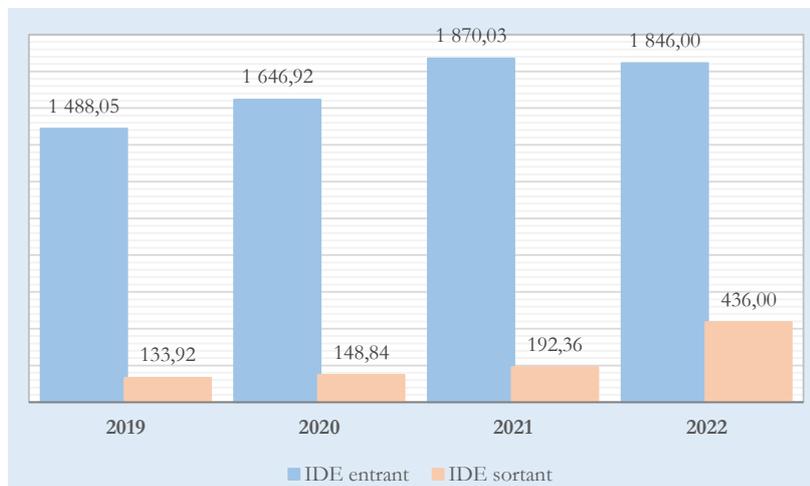
Source : Banque Centrale du Congo

L'inflation exerce diverses influences sur l'investissement, dont l'ampleur dépend de multiples facteurs économiques et de décisions de gestion. Premièrement, elle entraîne une érosion du pouvoir d'achat de la monnaie au fil du temps. Ainsi, si les rendements de l'investissement ne parviennent pas à suivre le rythme de l'inflation, les investisseurs risquent de subir une réduction du pouvoir d'achat réel. Deuxièmement, en période

d'inflation, les banques centrales ont tendance à relever les taux d'intérêt afin de maîtriser la hausse des prix. Cette démarche peut rendre l'emprunt plus onéreux, décourageant ainsi l'investissement. Un exemple récent de cette stratégie est l'augmentation du taux directeur de la Banque Centrale du Congo (BCC), passant de 11% à 25% en août dernier.

En ce qui concerne le volume d'investissement, le pays a connu une trajectoire ascendante remarquable du volume des Investissements Directs Étrangers (IDE) tout au long de la période, avec une tendance à la stabilisation en 2022. En contraste, les IDE sortants, qui avaient stagné au cours des trois premières années, ont connu une croissance significative de l'ordre de 127%, passant de 192 millions USD en 2021 à une impressionnante somme de 436 millions USD en 2022.

**Graphique 5 : Evolution des IDE entrants et sortants de la RDC (en million USD)**



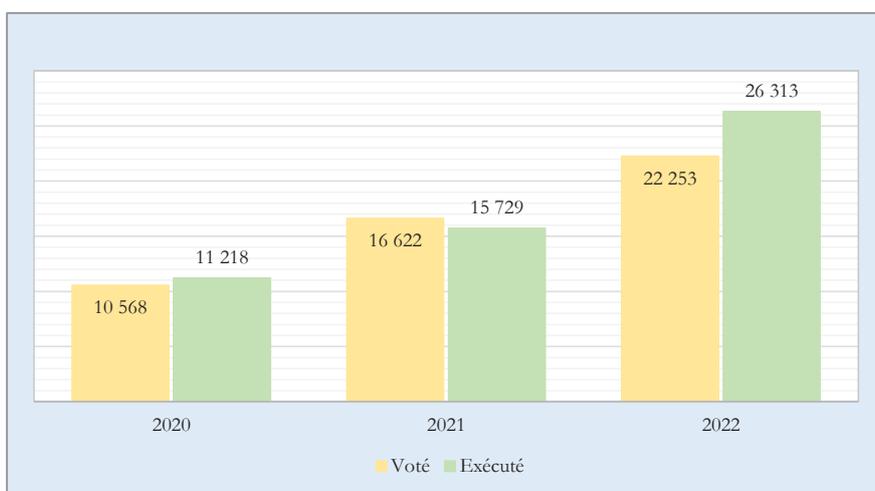
Source : CNUCED, Rapport 2022

L'intérêt des IDE pour une économie en développement telle que la RDC a fait l'objet de nombreuses discussions parmi les économistes. Une abondance de données empiriques démontre que : (i) *les IDE peuvent jouer un rôle significatif dans la stimulation de la croissance économique en injectant des capitaux, des technologies et des compétences, favorisant ainsi le développement de nouveaux secteurs économiques ;* (ii) *ils ont le potentiel de créer des opportunités d'emploi, tant directes qu'indirectes ;* (iii) *ils facilitent le transfert de technologies avancées et de savoir-faire, renforçant ainsi les capacités technologiques et industrielles du pays et contribuant à un développement durable ;* enfin,

(iv) les IDE peuvent ouvrir des portes vers de nouveaux marchés internationaux, stimulant les exportations et renforçant la compétitivité de l'économie. Ces avantages démontrent l'importance stratégique des IDE pour l'émergence et la prospérité économique de la RDC.

Sur le front des finances publiques, le pays a été témoin d'une évolution tout à fait spectaculaire des recettes publiques. Depuis 2021, le pays enregistre de manière incessante des records de mobilisation des recettes, attribuables à une amélioration notable des revenus miniers, à une gestion des finances publiques sensiblement optimisée et à l'encadrement des recettes publiques par le contrôle de l'Inspection Générale des Finances. Cette performance exceptionnelle témoigne d'une dynamique économique et financière exceptionnelle, propulsant le pays vers de nouveaux sommets en matière d'attractivité et de stabilité économique.

**Graphique 5 : Evolution des IDE entrants et sortants de la RDC (en million USD)**



Source : CNUCED, Rapport 2022

### Encadré 1 : Quelques reformes phares menés par la RDC depuis 2019

Depuis 2019, la RDC a mené plusieurs réformes importantes qui ont permis une amélioration significative de l'environnement des investissements. On peut citer par exemple :

- Réduction du taux de l'Impôt sur les Bénéfices et Profits de 35 à 30% ;
- Réduction du taux des pénalités de 4% à 2% ;
- Réduction du traitement des contentieux fiscaux de 6 à 3 mois ;
- Mise en place des Zones Economiques Spéciales ;
- Code du Numérique (Loi sur le Commerce et les échanges électroniques) ;
- Ordonnance-loi sur la promotion de l'entrepreneuriat et des start-ups ;
- Ordonnance-loi sur la promotion de l'artisanat ;
- Mise en place d'un Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat Congolais, FOGEC ;
- Création du Fonds Spécial pour la Promotion, l'Entrepreneuriat et l'Emploi des Jeunes ;
- Mise en place d'une Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public-Privé ;
- Extension du Guichet Unique de déclaration et de paiement des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations aux Moyennes Entreprises ;
- Guichet Unique de Délivrance du Permis de Construire, GUPEC ;
- Dématérialisation du processus de paiement des droits, taxes et redevances de la DGRAD ;
- Suppression des barrières dans le trafic maritime, fluvial, lacustre et routier
- Mise en place du logiciel Fin-alerte pour lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Adhésion à la ZLECAF.

Notons qu'en raison de son incidence de plus en plus visible sur l'économie, la question de l'amélioration du climat des affaires a été portée au plus haut niveau par le Chef de l'Etat. Ainsi, avec le concours de tous les partenaires qui œuvrent sur la question d'amélioration du climat des affaires, l'ANAPI a pu obtenir, en juillet 2021, la validation de la toute première feuille de route gouvernementale sur l'environnement des affaires ainsi que la transformation desdites reformes en assignations ministérielles dont le suivi a été assuré par le Président de la République en personne.

Aussi, la Nouvelle Feuille de route des mesures et réformes gouvernementales sur l'amélioration du climat des affaires issue de la retraite du Groupe technique d'experts sectoriels a déjà fait l'objet de la validation au niveau technique et au niveau politique et décisionnel du Comité de Pilotage du Groupe Thématique Climat des affaires, Partenariat Public-Privé, Promotion des Investissements et de l'Emploi et est en instance de validation au niveau du Conseil des Ministres.

## II. SITUATION GENERALE DES INVESTISSEMENTS AGREES

### II.1. Processus d'agrément des projets

L'ANAPI, établissement public sous Tutelle du Ministère du Plan a, conformément à l'article 7 du Décret n°09/33 du 08 août 2009 portant Statuts, organisation et fonctionnement de l'Agence, entre autres pour mission, **l'accompagnement administratif des investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire national**. Cette mission comprend entre autres, **la réception et l'instruction des projets agréés dans le cadre du Code des Investissements et des projets d'investissement régis par des lois particulières, en vue de décider de l'agrément de ceux qui relèvent du Code des Investissements, ou d'émettre des avis techniques sur les autres**.

Pour bien accomplir cette mission, le Législateur avait jugé utile, sur pieds de l'Article 19 du Décret n°12/044 du 1er novembre 2012 modifiant et complétant le Décret n°09/33 du 08 août 2009 ci-haut cité, d'avoir au sein de l'ANAPI, des Organes, à l'instar du Conseil d'Agrément qui tablerait sur les questions liées aux projets soumis pour agrément au Code des Investissements. Ainsi, l'agrément des projets d'investissement dont l'ANAPI a la charge est entièrement encadré par la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements ainsi que le Décret n°12/046 du 01 novembre 2012 portant Mesures d'application du Code des Investissements. Ces deux textes fournissent les précisions nécessaires sur les conditions d'admission des projets au Régime Général du Code des Investissements, le suivi-évaluation des projets agréés et, en cas de manquement, la procédure à suivre pour la mise en demeure et le retrait de l'agrément.

#### A. Des conditions d'admission des projets au Code des Investissements

Pour peu qu'il remplisse les conditions d'admission stipulées à l'article 8 du Code des Investissements, tout investisseur national ou étranger désireux d'établir ou d'étendre ses activités économiques sur le territoire national peut indifféremment soumettre son projet à l'ANAPI afin de bénéficier des avantages du Code des Investissements. Ces conditions sont les suivantes :

- Être une entité économique de droit congolais ;
- Avoir un projet d'investissement portant sur un montant minimum équivalent à 200 000 ou compris entre 10 000 et 200 000 dollars américains pour une PME/PMI ;
- S'engager à respecter la réglementation en matière de protection de l'environnement et de la conservation de la nature ;
- S'engager à former le personnel national aux fonctions techniques spécialisées et aux fonctions d'encadrement et de responsabilité ;
- Garantir un taux de valeur ajoutée égal ou supérieur à 35%.



# MEMBRES DU CONSEIL D'AGREMENT



## B. Décision d'agrément des projets

Il convient de souligner que la décision d'agrément des projets au Code des Investissements relève de la compétence exclusive du Conseil d'Agrément. Cet Organe est constitué des membres permanents et non permanents. Sont membres permanents :

- Le délégué de la Présidence de la République ;
- Le délégué du Cabinet du Premier Ministre ;
- Le délégué du Ministère du Plan qui en assure la Présidence ;
- Le délégué du Ministère des Finances qui assure la Vice-Présidence du Conseil ;
- Le délégué du Ministère de l'environnement ;
- Le délégué du Ministère de l'Economie ;
- Le délégué du Ministère de l'Industrie ;
- Le délégué du Ministère du Travail et Emploi ;
- Le délégué de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) ;
- Le délégué de la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- Le délégué de la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et de participations (DGRAD) ;
- Le Directeur Général de l'ANAPI ou son délégué.

Illustration 2 : Conseil d'Agrément de l'ANAPI



Les délégués des différentes structures constitutives du Conseil d'Agrément de l'ANAPI

## II.2. Missions de suivi et évaluation des projets agréés

L'agrément au Régime Général du Code des Investissements donne lieu à des obligations dont l'entreprise agréée est tenue de respecter. Ces obligations sont reprises à l'article 31 du Code des Investissements.

Ainsi, pour s'assurer du respect des engagements pris par les entreprises agréées, le législateur a prévu un mécanisme dédié au suivi et à l'évaluation des investissements agréés. Ce mécanisme vient s'ajouter à ceux existant auxquels sont assujetties les entreprises en vertu des législations et réglementations applicables à leurs activités. Des mécanismes de suivi-évaluation, on peut citer :

### A. La transmission semestrielle du rapport sur le niveau de réalisation du projet

Chaque entreprise agréée doit, sous peine des sanctions, transmettre semestriellement à l'ANAPI des données significatives relatives au degré de réalisation de l'investissement et de l'exploitation. Ce rapport, qui est un premier moyen d'évaluation des projets agréés, fournit les informations pertinentes ci-après :

- Les équipements importés et ceux acquis localement ;
- La production réalisée ;
- Les emplois créés et leurs rémunérations ;
- Les impôts, droits et taxes acquittés dans le cadre du projet ;
- Les exonérations des droits et taxes effectivement obtenus ;
- Les exonérations fiscales effectivement obtenues ;
- Les financements reçus de l'étranger ;
- Les mesures de protection de l'environnement.

### B. Les missions d'accompagnement et de suivi-évaluation des projets agréés

Sur pied des articles 41 à 46 du Décret n°12/046 du 1er novembre 2012 portant Mesures d'application du Code des Investissements, **le suivi des projets agréés au Code des Investissements est assuré par l'ANAPI, les Administrations douanières, fiscales et des recettes non fiscales ainsi que l'Administration du Ministère du Plan, chacune dans le strict cadre de ses attributions.**

- **L'ANAPI** assure un suivi d'accompagnement du projet dans l'objectif de déceler les difficultés auxquelles est confronté l'investisseur, notamment celles à caractère économique ou administratif pouvant gêner l'exécution du projet, et l'aider à respecter ses engagements par la réalisation effective du projet agréé. Ainsi, à travers ses missions sur terrain, l'ANAPI se concentre essentiellement sur les points suivants :
  - Le démarrage effectif du projet ;
  - L'acquisition des équipements et matériels ;
  - La création des emplois et le respect de la rémunération proposée ;
  - Le respect du programme de formation du personnel ;
  - La production ;

• Le respect du planning d'exécution du projet.

- **L'Administration douanière** assure le suivi des importations réalisées dans le cadre du Code des Investissements et effectue le contrôle de destination des biens importés en exonération.
- **L'Administration fiscale** contrôle le respect des obligations fiscales par l'investisseur alors que l'Administration des recettes non fiscales vérifie la conformité des avantages accordés à l'investisseur dans les matières de sa compétence et contrôle le respect par ce dernier des obligations y relatives.
- Enfin, l'évaluation de **l'Administration du Plan** porte essentiellement sur l'analyse des impacts des projets sur le plan du développement national.

Au cours de la période allant de 2019 à 2023, les missions de suivi-évaluation ont couvert 154 sociétés ayant des projets agréés aux bénéfices du Code des Investissements.

Illustration 3 : Mission d'accompagnement et de suivi-évaluation des projets agréés



Visite du projet de la Société NURU SARL à Goma, Août 2023



Visite du projet de la Société Grande Cimenterie du Katanga « GCK » SAS à Likasi, Avril 2023

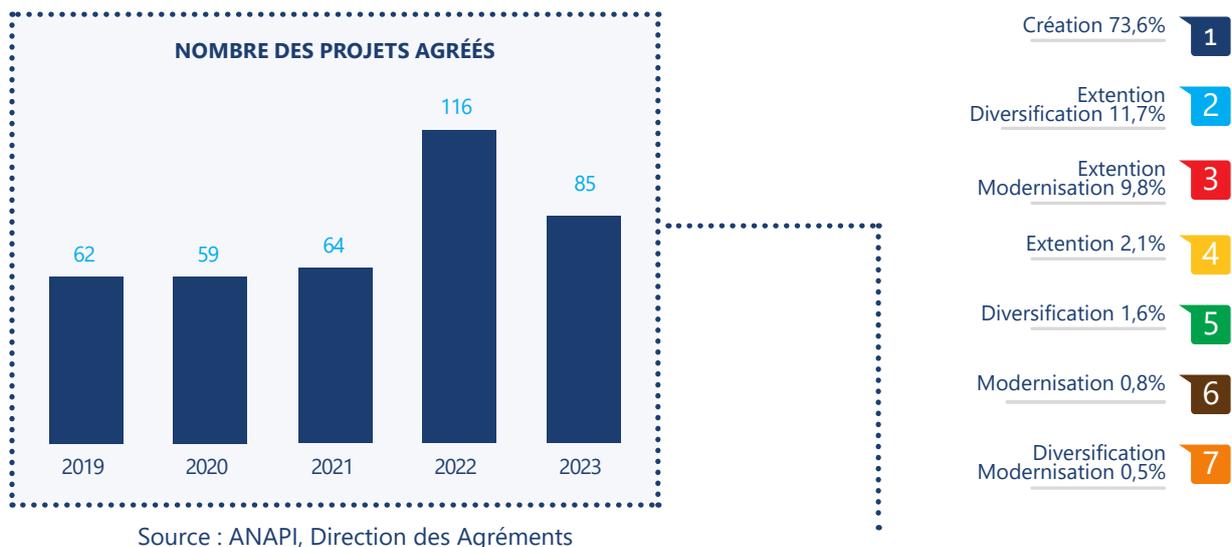
**Au cours de la période sous-analyse, 16 sociétés ont vu leurs projets faire objet du retrait d'arrêtés interministériels, pour motif de non-respect des obligations auxquelles elles ont souscrit du fait de l'agrément de leur projet.**

L'article 48 du Décret n°12/046 du 1er novembre 2012 stipule, ce qui suit : « En application de l'article 34 de la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements, le manquement par une entreprise admise au régime du Code des Investissements, aux engagements auxquels elle a souscrit ou les violations des dispositions légales, entraîne le retrait d'agrément. Cependant, le retrait d'agrément ne peut intervenir qu'après une mise en demeure adressée à l'investisseur et non suivi d'effets dans le délai imparti.

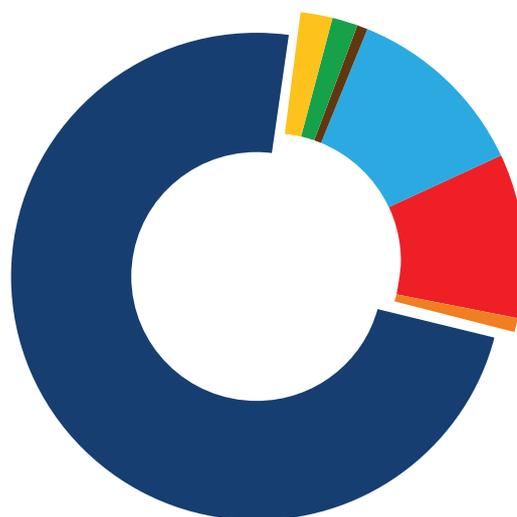
### II.3. Evolution globale

Entre janvier 2019 et novembre 2023, l'ANAPI a agréé un total de 386 projets d'investissement. Alors que les trois années précédentes le nombre des projets agréés oscillait entre 59 et 64, on observe une progression remarquable en 2022 avec l'agrément de 116 projets. En 2023, bien que légèrement en retrait, le dynamisme persiste avec un total de 85 projets agréés à fin novembre. Ces chiffres soulignent une tendance positive dans l'attraction d'investissements au cours de cette période.

**Graphique 7.**  
**Nombre de projets agréés et composition par type**



Parmi les 386 projets, une proportion significative de 73,6% correspond à des initiatives de création, confirmant ainsi l'attrait croissant du pays pour de nouveaux investissements alimentés par des capitaux frais. Environ 15% de ces projets se concentrent sur l'extension et/ou la diversification, reflétant l'intérêt de plus en plus prononcé des investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, pour de nouveaux secteurs d'activité et des zones géographiques inexplorées du pays. Cette diversification des projets témoigne d'une dynamique économique en plein essor, avec des investisseurs cherchant à exploiter les opportunités émergentes et à contribuer à l'évolution positive du paysage économique.



**Graphique 8.**  
**Nombre de projets agréés et composition par type**

Comme le montre le graphique 9, le montant total des investissements agréés au cours de la même période est tout aussi remarquable, atteignant 13,56 milliards USD. Une fois de plus, l'année 2022 se distingue en marquant le point culminant de cette période avec un coût global de 5,15 milliards USD.

Cet exploit représente un record depuis la création de l'ANAPI, instituée en 2002 par le Code des Investissements. La hausse spectaculaire, par rapport à l'année 2021, représente une croissance inédite de 92,8%. Cette augmentation remarquable peut être attribuée, entre autres :

- i. à l'évolution favorable de la conjoncture économique nationale ;
- ii. aux réformes et programmes initiés par le gouvernement, notamment le Programme de Développement Local des 145 territoires de la RDC (PDL-145T) ; et surtout,

iii. à l'intensification des activités de promotion des investissements menées par l'ANAPI à l'occasion des vingt années d'existence du Code des Investissements.

Ces facteurs cumulés ont contribué de manière significative à cette dynamique positive dans le secteur des investissements.

En 2023, le volume des investissements capté par le Code des Investissements a enregistré une baisse significative d'environ 3,2 milliards de dollars américains par rapport à l'année précédente, représentant un taux de régression de 62%. Cette diminution s'explique notamment par le contexte électoral et le conflit russo-ukrainien, auxquels s'ajoute la diminution progressive des cours de certains produits miniers, dont la santé économique du pays dépend largement.

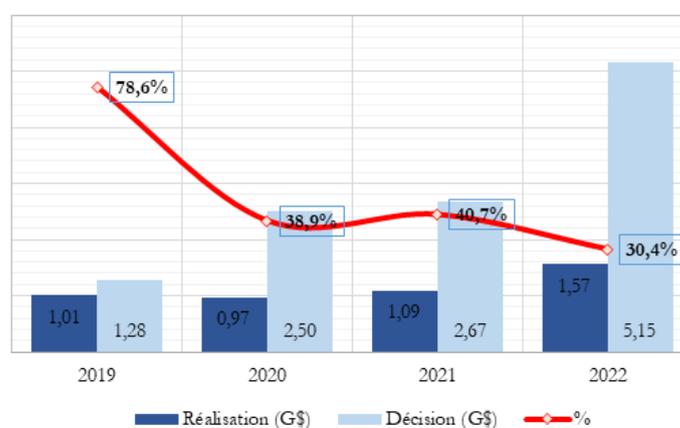
**Graphique 9 : Volume d'investissement des projets agréés et emplois attendus de 2019 à 2023**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

En ce qui concerne les perspectives d'emplois, il convient de noter que les projets agréés présentent un potentiel de création estimé de 37 738 emplois durables. L'année 2022 marque le pic de cette période, avec 9 282 emplois attendus, suivi de près par l'année 2023 avec 8 725 emplois attendus. Cette projection souligne l'impact significatif de ces investissements sur la génération d'opportunités d'emploi, contribuant ainsi de manière substantielle au renforcement du tissu économique et social du pays.

**Graphique 10 : Réalisation en volume des projets agréés de 2019 à 2022**

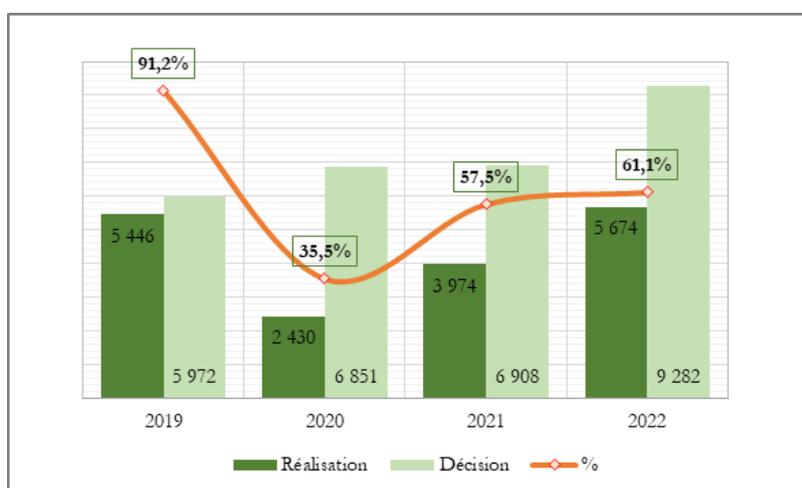


Source : ANAPI, Direction des Agréments

Entre 2019 et 2022 <sup>3</sup>, le niveau global de réalisation des projets agréés est évalué à 39,9%. Cela signifie que sur les 11,6 milliards de dollars américains prévus en tant que décision d'investir, environ 4,6 milliards de dollars américains ont effectivement été injectés dans l'économie. L'année 2019 se distingue avec un record de réalisation, où 1,01 milliard de dollars américains ont été effectivement investis sur les 1,28 milliards prévus, représentant un taux de réalisation de 78,6%. Cette performance s'explique par le fait que les projets agréés en 2019 étant le plus ancien de la période, ont eu suffisamment de temps pour arriver à maturité.

Le constat que le portefeuille de projets de 2022, avec moins de 2 ans, affiche un taux de réalisation de 30%, soit 1,57 milliard de dollars américains sur les 5,15 milliards enregistrés, laisse présager que les projets agréés cette année progressent favorablement et pourrait avoir un impact significatif sur l'économie et le bien-être social de la population

**Graphique 11 : Création effective des emplois de 2019 à 2022**



Source : ANAPI, Direction des Agréments

Le constat précédent trouve confirmation lorsqu'on analyse l'évolution du niveau de réalisation des engagements en termes de création d'emplois sur la même période. Pour l'année 2019, le taux de réalisation a atteint 91,2%, soulignant une concrétisation notable des engagements pris. De manière tout aussi significative, l'année 2022 affiche

déjà un niveau de réalisation de 61,1%, équivalant à la création effective de 5 674 emplois sur les 9 292 emplois prévus. Cette progression révèle une mise en œuvre dynamique des projets, avec des retombées positives sur le marché de l'emploi et témoigne de l'impact concret des investissements agréés sur le social de la population.

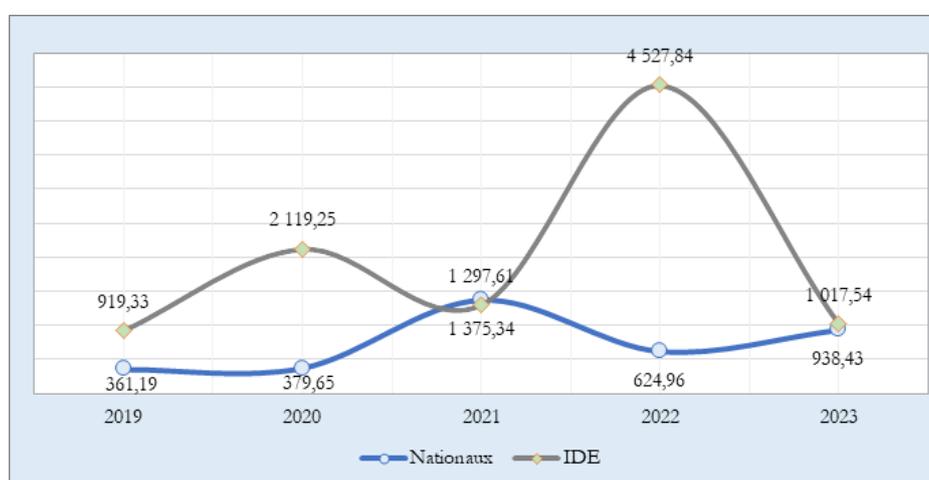
<sup>3</sup> L'exclusion des données de l'année 2023 s'explique par : (i) le planning de réalisation de différents projets qui prévoient leur démarrage après le 2ème semestre ; (ii) le délai de l'obtention de l'Arrêté Interministériel d'Agrément ; et (iii) le délai réglementaire de la transmission des rapports semestriels.

## II.4. Situation des projets agréés selon l'origine des capitaux

Le souhait d'attirer l'IDE en RDC n'est pas nouveau dans le contexte théorique du développement ; en effet, l'investissement étranger direct est important pour ce continent en raison de la stimulation escomptée de la croissance économique. L'IDE représente une possibilité de gérer deux grandes problématiques des économies africaines, à l'instar de celle de la RDC, à savoir l'écart entre l'épargne et les investissements d'une part, et le manque de technologies et de compétences de l'autre. Ainsi, l'IDE ne représente pas seulement un flux de capital, mais aussi un apport considérable d'expertise technologique et de gestion pouvant améliorer la productivité.

Sur l'ensemble de la période, à savoir de 2019 à 2023, les IDE ont représenté 72,87% du volume total des investissements agréés au Code des Investissements, soit 9,88 milliards de dollars américains sur les 13,56 milliards agréés sur la période.

**Graphique 12 : Volumes des IDE et des Investissements nationaux de 2019 à 2023**



Source : ANAPI, Direction des Agréments

En effet, il ressort du graphique 12 que le volume des Investissements Directs Étrangers (IDE) est demeuré, de manière générale, supérieur à celui des investissements nationaux, à l'exception de l'année 2021, une période marquée par la reprise après le choc engendré par la pandémie de la Covid-19. En effet, les IDE sont restés relativement faibles en 2021, confirmant ainsi les prévisions de la CNUCED, qui avait souligné les difficultés persistantes de l'économie mondiale face à la pandémie de Covid-19. L'agence onusienne avait anticipé une baisse des IDE de 5% à 10% par rapport à l'année 2020.

Bien que cette situation se soit reflétée aussi au niveau des projets agréés par le Code des Investissements, il est important de noter que, dans l'ensemble, toutes les sources d'IDE prises en compte, l'économie congolaise est demeurée attractive, avec un flux d'IDE entrant en 2021 supérieur à celui de 2020. Face à cette conjoncture, les acteurs économiques disposant de capacités d'investissement ont opéré des ajustements rationnels notamment, l'augmentation des investissements dans des secteurs clés, tels que l'exploitation minière, les transports, les services financiers, les télécommunications et l'énergie, a permis de compenser

la diminution des entrées dans des secteurs qui ont été durement touchés par la pandémie.

L'année 2022, marquée par l'attraction de 4,5 milliards de dollars américains d'Investissements Directs Étrangers (IDE) au Code des Investissements, a été la plus prolifique, illustrant ainsi la résilience de l'économie congolaise face aux chocs externes. Grâce aux efforts conjugués du gouvernement, à travers notamment l'ANAPI et l'ensemble des partenaires, tant étatiques que privés, le pays a réussi à se positionner en tant que septième destination en Afrique pour les IDE, comme le rapporte la CNUCED dans son rapport de 2022.

Les investissements d'origine chinoise occupent la première position avec un montant de 2,86 milliards de dollars américains sur la période, représentant à eux seuls 29% du total des Investissements Directs Étrangers (IDE) et 21,13% du volume des investissements agréés au cours de cette période. Ils sont suivis respectivement par les investisseurs britanniques, égyptiens, mauriciens et indiens. Ces cinq nationalités ont obtenu l'agrément au Code des Investissements pour 67,04% du volume total des IDE et 48,85% du total de la période de 2019 à 2023, consolidant ainsi leur statut de partenaires privilégiés en matière d'investissement en RDC.

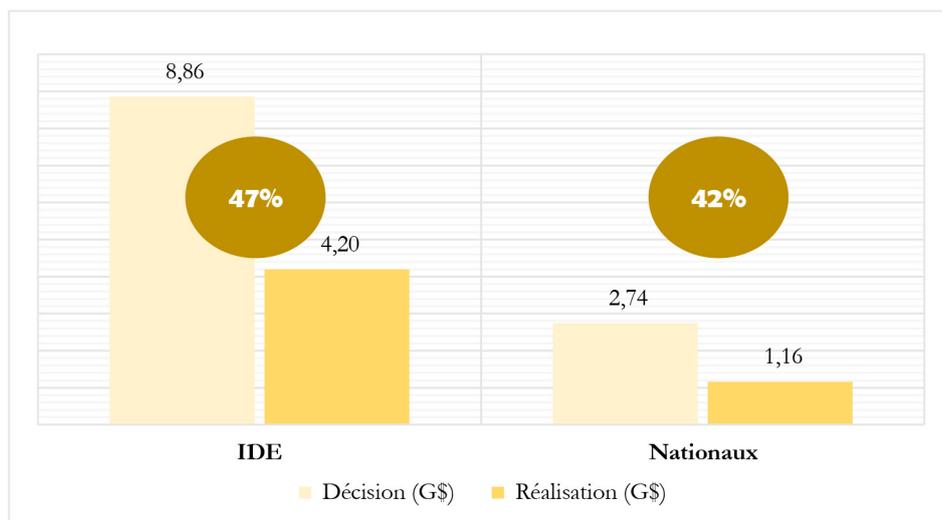
Une analyse plus approfondie des investissements intra-africains révèle que sur la période considérée, ces investissements s'élèvent à 2,58 milliards de dollars américains, représentant 26,16% du volume total des IDE dirigés vers la RDC. Les cinq premiers pays africains ayant investi le plus en termes de volume en RDC au cours de cette période sont l'Égypte, l'Île Maurice, l'Ouganda, les Seychelles et la Tanzanie. Ces chiffres soulignent l'importance croissante des partenariats intra-africains dans le paysage des investissements en RDC.

**Tableau 2 : Top 5 des pays ayant investi en RDC de 2019 à 2023 en termes de volume**

Nationalité	Volume en USD	Pourcentage par rapport aux IDE	Pourcentage par rapport au volume total des investissements
Chinoise	2 865 534 186,94	29,00%	21,13%
Britannique	1 337 067 243,06	13,53%	9,86%
Égyptienne	1 285 472 828,00	13,01%	9,48%
Mauricienne	590 312 406,32	5,97%	4,35%
Indienne	546 467 933,29	5,53%	4,03%
<b>Total</b>	<b>6 624 854 597,61</b>	<b>67,04%</b>	<b>48,85%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

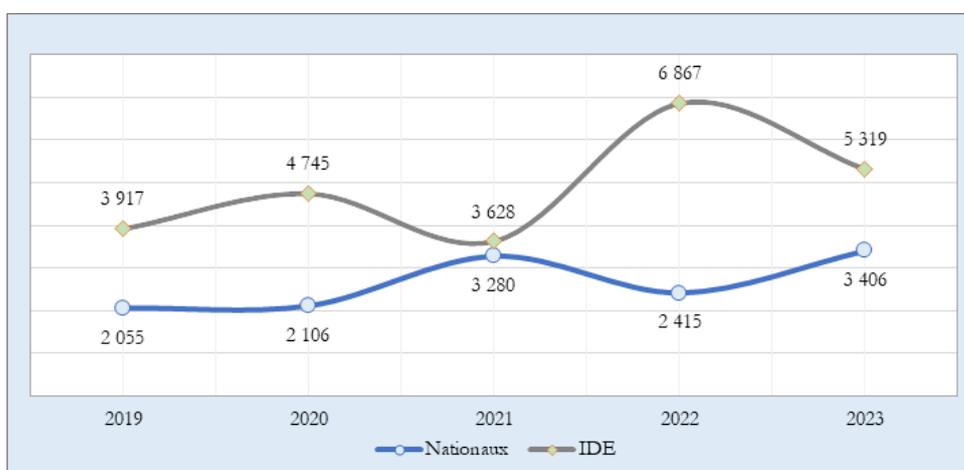
**Tableau 2 : Top 5 des pays ayant investi en RDC de 2019 à 2023 en termes de volume**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

En termes de réalisation, il sied de noter que sur la période 2019 à 2022, les IDE ont enregistré un niveau de réalisation bien au-dessus de celui des nationaux comme l'indique le graphique 13. Sur les 8,86 milliards de dollars américains d'IDE attendus, environ 4,2 milliards ont effectivement été injectés, soit un taux de 47% contre 42% pour les nationaux.

**Graphique 14 : Emplois attendus par les projets selon l'origine des capitaux**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

En ce qui concerne les emplois attendus grâce aux projets d'investissements, il a été enregistré sur la période allant de 2019 à 2023, 37 738 emplois. L'année 2022 arrive en tête avec 9 282 emplois. La tendance dégagée sur la période indique une évolution positive d'une année à l'autre. Toutefois, les données de 2023 encore provisoire laisse présager

l'atteinte d'une performance similaire à celle de l'année 2022.

Par ailleurs, il ressort l'observation selon laquelle, les emplois potentiels issus des IDE sont supérieurs à ceux des projets des nationaux. Il est sans ignorer que l'absence ou l'insuffisance d'emplois handicape énormément la population

active et limite le pouvoir d'achat de la population sans revenu permanent. L'emploi est un des facteurs déterminant de la vie socio-économique du pays et de ce fait, se trouve au cœur des politiques mises en place par le gouvernement. Les investisseurs étrangers créent souvent de nouvelles entreprises ou développent celles existantes, ce qui peut offrir des opportunités d'emploi aux travailleurs locaux. Ceci, à son tour, peut contribuer

à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie.

Toutefois, les emplois devant être générés par les investissements des nationaux occupent une place non négligeable dans la redistribution des richesses du pays, soit 39% d'emplois à pourvoir en 2023, représentant la proportion la plus grande sur la période.

# III. SITUATION DES PROJETS AGREES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES

## III.1 Aperçu global

Un secteur économique est une partie de l'économie où une activité commerciale particulière est entreprise. Dans le cadre des projets agréés au Code des Investissements, ces derniers sont regroupés en quatre, à savoir : l'Agriculture et exploitation forestière, l'industrie, les infrastructures et les services.

Des 386 projets des sociétés agréées au Code des Investissements, il est constaté leur répartition dans différents secteurs de la manière suivante : 173 dans les services, 157 dans l'industrie, 33 dans les infrastructures et 23 dans l'agriculture. Bien que globalement le secteur de services soit le secteur le plus attractif de la période 2019 – 2023, il s'observe néanmoins une alternance avec le secteur de l'industrie qui a attiré, en 2020, 2021 et 2023, beaucoup plus d'investissement que les autres secteurs, y compris celui des services.

**Tableau 3 : Nombre et volume (M\$) d'investissement des projets agréés par secteur**

	2019		2020		2021		2022		2023		Total	
	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume	Nbre	Volume
AGRICULTURE & FORESTERIE	5	19,3	2	61,5	3	32,4	8	61,4	5	481,4	23	656,0
INDUSTRIES	20	204,0	25	818,6	31	519,5	43	2 382,2	38	622,5	157	4 546,7
INFRASTRUCTURES	3	224,7	9	479,1	5	1 381,6	9	1 443,2	7	226,6	33	3 755,2
SERVICES	34	832,5	23	1 139,7	25	739,4	56	1 266,0	35	625,5	173	4 603,1
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>1 280,5</b>	<b>59</b>	<b>2 498,9</b>	<b>64</b>	<b>2 672,9</b>	<b>116</b>	<b>5 152,8</b>	<b>85</b>	<b>1 956,0</b>	<b>386</b>	<b>13 561,1</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

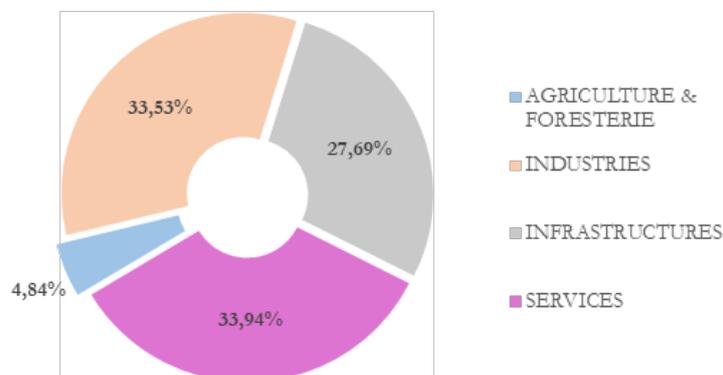
En termes de volume sur l'ensemble de la période, les services occupent la première position avec 4,6 milliards de dollars américains, offrant la perspective de créer 14 332 emplois. L'industrie suit de près avec un montant de 4,54 milliards de dollars américains, représentant un potentiel de 14 342 emplois. Les secteurs des infrastructures et de l'agriculture présentent respectivement des montants de 3,75 milliards de dollars pour 6 974 emplois potentiels, et 656 millions de dollars avec 2 089 emplois à créer.

Au coude-à-coude avec les services, l'industrie a retrouvé sa place dans le débat public, ce qui mérite d'être salué. L'importance de cette dynamique réside dans le fait que l'avenir du pays, son économie et ses emplois sont étroitement liés à la capacité productive de l'industrie nationale. L'élan observé au cours de la période 2019-2023 doit être capitalisé, en s'appuyant sur des programmes tels que le Plan Directeur de l'Industrialisation (PDI) et d'autres initiatives visant à stimuler l'activité industrielle, dans le but de favoriser un développement durable de la société. Il est impératif d'enclencher une transformation significative de notre système productif pour assurer une croissance économique équilibrée et pérenne.

La prédominance des services par rapport à l'industrie peut s'expliquer par le fait que de nos jours, les services tendent à s'industrialiser en adoptant des processus de création de valeur inspirés du modèle industriel. Parallèlement, les entreprises industrielles développent des modèles économiques reposant non seulement sur la production

de biens manufacturés, mais également sur la commercialisation de biens et services associés. Cette tendance peut être poussée par la volonté d'externaliser des parties du processus de production et résulter parfois d'un choix stratégique en faveur du développement de l'économie de l'usage.

**Graphique 15 : Projets agréés par secteur de 2019 à 2023 en % du volume total**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

Le secteur des infrastructures a également enregistré des performances remarquables. Bien que le nombre de projets agréés au cours de la période ait été nettement inférieur à celui des secteurs des services ou de l'industrie, en termes de volume, il s'est positionné en tête successivement en 2021 et 2022, avec respectivement 1,38 milliard de dollars et 1,44 milliard de dollars américains. Cette situation s'explique principalement par les programmes d'infrastructures lancés par le Gouvernement au cours de cette période, tels que Tshilejelu et le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL 145T), ainsi que par des projets immobiliers ambitieux qui émergent à travers le pays.

Bien que le secteur de l'agriculture puisse sembler initialement en retrait par rapport aux autres secteurs, il convient de noter que le volume des investissements agréés dans ce secteur depuis 2021 ne cesse d'augmenter de manière spectaculaire, passant de 32,1 millions de dollars en 2021 à 61,4 millions en 2022, puis à 481,4 millions en 2023. Cette évolution montre un regain d'intérêt et un potentiel de croissance significatif dans le secteur agricole.

Globalement, les secteurs de l'industrie et des services ont attiré le plus d'IDE sur la période 2019 à 2023. Cependant, en volume le secteur de l'industrie surpasse tous les secteurs avec 42,4% suivi par les services et les infrastructures avec 33,3% et 22,9 respectivement. En volume, les nationaux ont témoigné une préférence pour les secteurs des infrastructures (40,5%) et des services (35,7%). L'industrie qui vient en dernière position ne représente que 9,6%. Cependant, il est deuxième en nombre des projets agréés. Ce qui suggère qu'il s'agit essentiellement des PMI.

**Tableau 4a : Situation des IDE par secteur**

Secteur	Volume (en \$)	Nombre
INDUSTRIES	4 192 394 253	92
SERVICES	3 289 727 155	92
INFRASTRUCTURES	2 264 646 884	16
AGRICULTURE & FORESTERIE	134 792 189	10
<b>Total général</b>	<b>9 881 560 481</b>	<b>210</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

**Tableau 4b : Investissements des nationaux par secteur**

Secteur	Volume (en \$)	Nombre
INFRASTRUCTURES	1 490 585 775	17
SERVICES	1 313 418 747	81
AGRICULTURE & FORESTERIE	521 224 645	13
INDUSTRIES	354 339 357	65
<b>Total général</b>	<b>3 679 568 524</b>	<b>176</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

## III.2 Services

Le secteur des services s'est principalement distingué par des projets axés sur l'énergie, le transport et l'immobilier, formant ainsi les piliers majeurs de cette catégorie. Ces trois sous-secteurs ont conjointement représenté une part significative de 68,6% du volume total des investissements dans les services. Le sous-secteur de l'énergie, avec 1,73 milliard de dollars agréés et l'engagement de créer 4 283 emplois (soit 37,5% du total), englobe des projets liés au solaire (29,3%), à l'hydroélectricité (4,4%), et au gaz domestique (3,9%). Ce dernier concentre principalement les projets ayant trait au conditionnement et la distribution des gaz de pétrole liquéfié (GPL), devenu l'une des sources de cuisson la plus en vogue dans les grandes villes, notamment à Kinshasa et à Goma, ou ils tendent progressivement à se substituer au charbon de bois.

Les projets de transport (représentant 17,8% du total) occupent la deuxième position au sein de ce secteur, couvrant les

domaines des transports aériens (8,6%), routiers (8%), et ferroviaires (1,1%). En termes de volume, l'immobilier se place en troisième position avec un montant de 612,9 millions de dollars, mais trône en tête de ce secteur en ce qui concerne le nombre de projets agréés.

Sur la période allant de 2019 à 2023, l'ANAPI a enregistré un total de 9 projets liés au domaine du numérique, représentant un coût global de 114,5 millions de dollars, soit 2,5% du total des investissements du secteur des services, avec la promesse de créer jusqu'à 507 emplois.

Cette évolution positive s'explique par la volonté affichée du Chef de l'État de promouvoir le numérique, qui s'impose désormais comme un indicateur de modernité et offre des gains considérables de productivité en simplifiant la gestion et le contrôle. Ainsi, le pays a mis en place des institutions dédiées à la question du numérique, comprenant notamment le

Ministère du Numérique, l'Agence pour le Développement du Numérique (ADN), et le Conseil National de CyberDéfense (CNC). Par ailleurs, en mars 2023, l'Ordonnance-Loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique a été promulguée, établissant le cadre légal relatif au numérique.

Il convient de souligner que la majorité des projets agréés ont été axés sur la construction et l'exploitation de centres de données de classe mondiale, ainsi que sur le déploiement de systèmes de paiement numérique.

### **Encadré 2 : Construction du centre des données de niveau 3 de classe mondiale**

#### **Projet de la Société RAXIO DATA CENTER DRC SAS**

En Juillet 2022, la Société RAXIO DATA CENTER DRC SAS a sollicité auprès de l'ANAPI, l'agrément aux avantages du Code des Investissements, de son projet relatif à l'implantation, à Kinshasa, d'un centre des données de niveau III de classe Mondiale.

L'objectif quantitatif fixé par RAXIO DATA CENTER DRC SAS à travers ce projet est d'installer à l'année de croisière 2 262 racks à mettre en location dont 452 de grande capacité (7-21 KW), 792 de capacité moyenne (4-6 KW), 1 018 de capacité inférieure (2-3 KW).

Le coût d'investissement renseigné du projet **8 789 055 USD** dont 6 685 873 USD destinés aux dépenses d'importation et 2 103 183 USD alloués aux dépenses locales. Il est prévu la création de 63 emplois directs.

Il s'agit d'un projet pionnier dans le secteur et ce, sur toute l'étendue de territoire de la RDC.

RAXIO DATA CENTER DRC SAS a tissé une toile constituée d'une vingtaine de fournisseurs et demandeurs locaux, ce qui résultera sur une réduction sensible de la dépendance des opérateurs congolais vis-à-vis de l'extérieur, en matière de stockage de données et même d'informations jugées confidentielles.

Ce projet prend recourt à une technologie de pointe, permettant la bonne protection de l'environnement, des données et des personnes qui y opèrent. Aussi, ladite société s'est engagée dans la formation de son personnel afin de lui permettre d'acquérir le savoir-faire adéquat, grâce à un bon budget dans la recherche et développement. Le numérique étant une plaque tournante de la société moderne, ce projet vient non seulement redynamiser le secteur y relatif, mais aussi, il va engendrer des effets d'entraînement non négligeable pour différents secteurs de la vie économique et sociale du pays.

Le Centre de données sera utilisé par les entreprises de services financiers, les opérateurs de réseaux mobiles, les fournisseurs de services informatiques, les entreprises de media et le secteur public pour organiser, traiter, stocker et entreposer de grandes quantités de données.

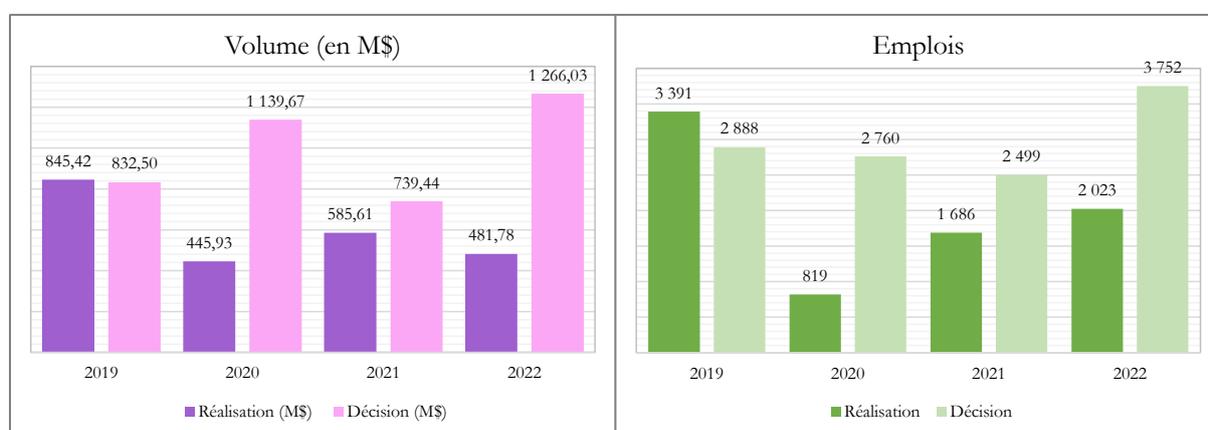
**Tableau 5 : Situation des projets agréés dans le secteur des services**

Branche	Nombre	Volume (M\$)	Emplois	Pourcentage par rapport au volume du secteur
Energie	25	1 726	4 283	<b>37,5%</b>
Electricité solaire	17	1 347	2 958	<b>29,3%</b>
Hydroélectricité	4	201	361	<b>4,4%</b>
Gaz	4	178	964	<b>3,9%</b>
Transports	26	817	3 063	<b>17,8%</b>
Aérien	3	396	575	<b>8,6%</b>
Routier	22	369	2 296	<b>8,0%</b>
Ferroviaire	1	52	192	<b>1,1%</b>
Immobilier	35	613	835	<b>13,3%</b>
Télécommunication	8	367	523	<b>8,0%</b>
Hôtellerie	15	150	1 232	<b>3,3%</b>
Santé	13	144	955	<b>3,1%</b>
Numérique	9	114	507	<b>2,5%</b>
Imprimerie	3	71	116	<b>1,5%</b>
Loisirs	8	66	351	<b>1,4%</b>
Autre location	5	56	233	<b>1,2%</b>
Restauration	3	2	151	<b>0,0%</b>
Autres services	23	477	2 084	<b>10,4%</b>
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>4 603</b>	<b>14 332</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Pour ce qui est du niveau de réalisation, il convient de relever un taux d'exécution élevé pour les projets agréés en 2019. Comme dit précédemment, la plupart de ces projets sont effectifs depuis près de cinq ans et donc ont atteint leur maturité.

**Graphique 16 : Niveau de réalisation dans le secteur des services**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

Globalement, sur la période allant de 2019 à 2022, sur les 3,98 milliards de dollars agréés, 2,36 milliards ont effectivement été investis dans le secteur des services, atteignant ainsi un taux de réalisation de 59,3%. De plus, au cours de cette même période, il était escompté la création de 11 899 emplois dans ce secteur. À la fin de 2022, 7 919 emplois ont effectivement été créés, représentant un taux de réalisation de 66,5%.



### III.3 Industrie

Le secteur de l'industrie est le socle sur lequel le gouvernement compte bâtir une économie résiliente en RDC. Essentiellement tournée vers les mines à l'heure actuelle, sa contribution à l'économie est fortement corrélée avec la dynamique du marché mondial, oscillant au gré des cours des produits miniers. Le développement de l'économie de la RDC nécessite d'importants investissements dans ce secteur. D'où les objectifs de favoriser les investissements lourds pour asseoir une base industrielle solide et les investissements de valorisation des ressources naturelles nationales assignés au Code des Investissements.

Sur la période 2019 à 2023, l'ANAPI a agréé un total de 4,55 milliards de dollars desquels était attendu 14 342 emplois directs. Ces projets industriels se sont polarisés dans les branches de production des matériaux de construction (cimenterie, barre de fer, etc.), l'industrie manufacturière et l'agro-industrie qui représente dans l'ensemble 66% du volume agréé et 90 projets sur les 157 agréés dans ce secteur.

**Tableau 6 : Situation des projets agréés dans le secteur de l'industrie**

Branche	Nombre	Volume (M\$)	Emplois	Pourcentage par rapport au volume du secteur
Industrie des matériaux de construction	36	1 653	2 695	<b>36,4%</b>
Industrie manufacturière	7	862	1 382	<b>19,0%</b>
Agro-industrie	47	491	5 483	<b>10,8%</b>
Industrie de la boisson	21	229	815	<b>5,0%</b>
Industrie du plastique (mousse, caoutchouc, etc.)	14	161	1 211	<b>3,5%</b>
Industrie métallurgique	4	134	406	<b>3,0%</b>
Cosmétique	5	91	188	<b>2,0%</b>
Industrie pharmaceutique	5	45	561	<b>1,0%</b>
Menuiserie et scierie	5	19	134	<b>0,4%</b>
Automobile	1	3	53	<b>0,1%</b>
Alimentaire	2	2	24	<b>0,0%</b>
Autres industries	10	856	1 389	<b>18,8%</b>
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>4 547</b>	<b>14 342</b>	<b>100,0%</b>
Imprimerie	3	71	116	<b>1,5%</b>
Loisirs	8	66	351	<b>1,4%</b>
Autre location	5	56	233	<b>1,2%</b>
Restauration	3	2	151	<b>0,0%</b>
Autres services	23	477	2 084	<b>10,4%</b>
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>4 603</b>	<b>14 332</b>	<b>100,0%</b>

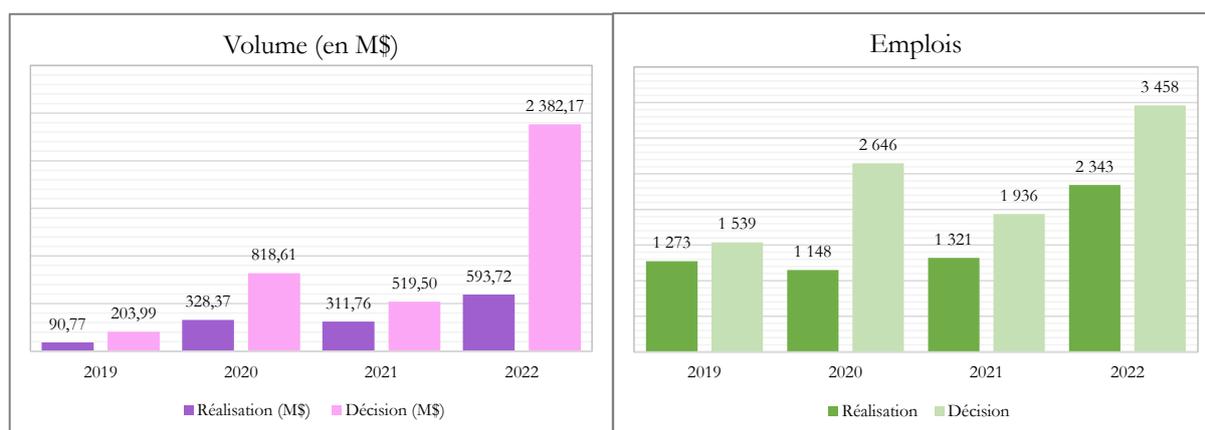
Source: ANAPI, Direction des Agréments

L'investissement dans l'industrie est principalement d'origine étrangère. La part des IDE représentent 92,2% du volume total agréé dans ce secteur, tandis que seulement 7,8% sont attribuables aux investisseurs nationaux. Du côté des IDE, la branche industrielle des matériaux de construction est celle qui a attiré le plus grand volume d'investissements. En revanche, pour les investisseurs nationaux, c'est l'agro-industrie qui a été privilégiée.

Nous avons choisi de mettre en évidence le projet agréé dans la branche industrielle automobile, lequel marque un tournant décisif dans l'industrie congolaise.

Le **graphique 17** montre d'une part que le volume des investissements dans l'industrie a connu une ascension fulgurante en 2022, atteignant 2,38 milliards de dollars pour 3 458 emplois attendus. D'autre part, il se dégage, sur la période 2019 à 2022, un niveau de réalisation relativement modeste par rapport au secteur des services, qui s'établit à 33,8% en volume et de 63,5% en termes du nombre d'emplois. Avec 60% du niveau de réalisation, les projets agréés dans ce secteur en 2021 ont très certainement contribué à la relance économique post-Covid, ce qui a permis au pays d'afficher un taux de croissance économique de 8,9%, supérieur à la moyenne sous-régionale.

**Graphique 17 : Niveau de réalisation dans le secteur de l'industrie**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

## III.4 Infrastructures

« Favoriser l'implantation des entreprises de génie civil chargées de construction et entretien de routes et autoroutes ... », est le premier objectif assigné au Code des Investissements.

Le rôle des infrastructures dans un pays aux dimensions continentales tel que la RDC ne peut être négligé. Le développement du pays ainsi que le bien-être social des populations ne peuvent être atteint sans passer par des ambitieux projets intégrateurs. Entre 2019 et 2023, l'ANAPI a agréé 33 projets dans le domaine des infrastructures pour un montant global de 3,76 milliards de dollars, desquels il était attendu 6 974 emplois (tableau 6). Globalement, ce secteur a compté pour 27,69% du volume total agréé sur la période.

**Tableau 7 : Situation des projets agréés dans le secteur des infrastructures**

Branche	Nombre	Volume (M\$)	Emplois	Pourcentage par rapport au volume du secteur
Génie civil	28	3 629	6 353	<b>96,6%</b>
Bâtiments	5	126	621	<b>3,4%</b>
Total	33	3 755	6 974	<b>100,0%</b>

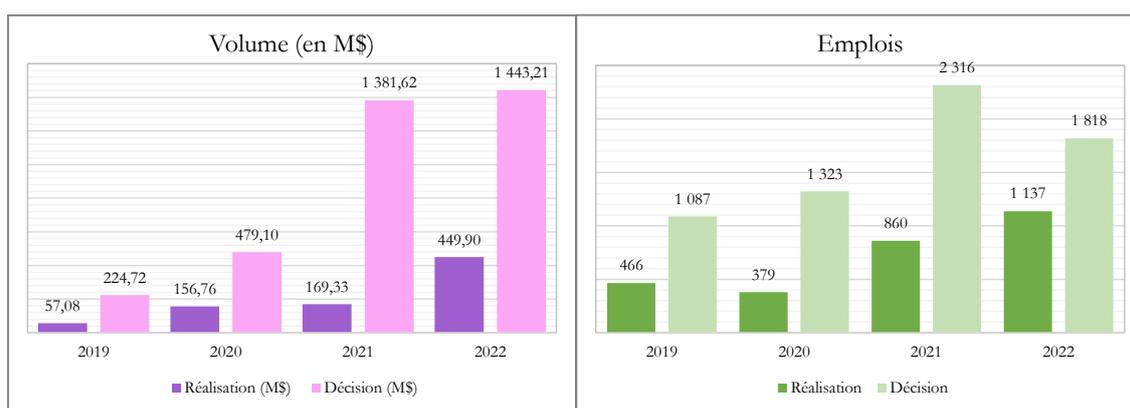
Source: ANAPI, Direction des Agréments

Dans le cadre de ce rapport, il faut distinguer les projets portant sur la construction des bâtiments [de manière générale] privés ou publics et les projets relatifs à la construction ou réhabilitation des routes, ponts, etc. le premier groupe forme un sous-secteur désigné par le terme « bâtiments » tandis que le second est désigné par « Génie civil ».

Ainsi, sur la période sus indiquée, 28 projets sur les 33 agréés avaient trait au génie civil. Ceux-ci représentent environ 97% du volume des investissements agréés dans ce secteur et devaient générer un total de 6 353 emplois directs essentiellement pour les nationaux.

Suivant l'origine des capitaux, à l'instar des services et de l'industrie, le secteur des infrastructures est dominé par les IDE qui valent pour 60,3% en volume contre 39,7% pour les nationaux. Toutefois, de manière spécifique, les IDE ont dominé la branche du génie civil avec près de 61% du volume projeté. Cependant, dans la branche bâtiments, ce sont les nationaux qui ont affiché une légère avance avec 52% du volume agréé dans ladite branche.

**Graphique 18 : Niveau de réalisation dans le secteur des infrastructures**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

On observe sur le **graphique 18** qu'en 2021 et 2022 le secteur des infrastructures a enregistré un volume important d'investissements certainement imputable aux grands travaux lancés par le gouvernement dans le cadre des programmes tels que Tshilejelu et le PDL 145T. Du côté de réalisation, il faut reconnaître que le taux est faible. Les projets agréés en 2019 affichent un niveau de réalisation de 25,4%, légèrement au-dessus du niveau global de la période qui se situe à 23,6%. Sur les 6 544 emplois attendus, ces projets ont généré des emplois pour 2 842 personnes, soit un taux de réalisation global de 43,4%.

### III.4 Agriculture et foresterie

L'agriculture et la foresterie constitue, sur la période 2019 à 2023, le secteur ayant attiré le moins d'investissement que ce soit les investissements de nationaux ou les IDE. Si le consensus autour du rôle de l'agriculture dans le développement et le bien-être social des populations d'un pays a longtemps déjà été trouvé, il faut reconnaître que plusieurs facteurs entravent l'éclosion de ce secteur en RDC.

En effet, sur cette période, l'ANAPI n'a agréé que 23 projets dans l'agriculture et la foresterie. Ces projets sont repartis entre l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et l'halieutique, c'est-à-dire les activités liées à l'élevage ou la pêche des poissons.

**Tableau 8 : Situation des projets agréés dans le secteur l'agriculture et foresterie**

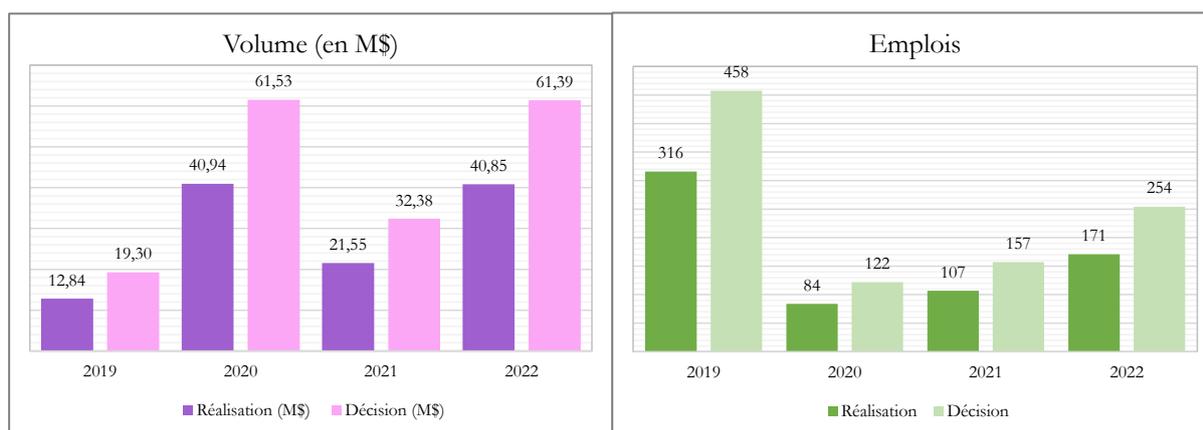
Segment	Nbr	Volume (M\$)	Emplois	Pourcentage par rapport au volume du secteur
Exploitation forestière	5	489	1 435	<b>74,6%</b>
Agriculture	11	94	394	<b>14,3%</b>
Elevage	5	71	216	<b>10,9%</b>
Halieutique	2	1	45	<b>0,2%</b>
Total	23	656	2 089	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Il est possible de lire dans le **tableau 8** que l'exploitation forestière concentre près 75% du volume agréé dans ce secteur. L'agriculture proprement dite ne représente que 14%, suivi de l'élevage (11%) et les activités halieutiques qui ne représentent même pas 1%.

Cette situation est attribuable aux goulots d'étranglement tels que le manque des routes de desserte agricole, l'absence d'une finance axée sur l'agriculture et l'inexistence du foncier agricole. Tant des défis à relever qui représentent un risque structurel important pour les investisseurs potentiels, notamment étrangers. Cela se confirme lorsqu'on examine la composition du secteur selon l'origine des capitaux. On constate que l'agriculture et la foresterie est le seul secteur dominé par les nationaux, lesquels représentent 79,5% du volume agréé sur la période contre seulement 20,5% pour les IDE.

### Graphique 19 : Niveau de réalisation dans le secteur de l'agriculture et foresterie



Source: ANAPI, Direction des Agréments

Globalement, le niveau de réalisation sur la période 2019 à 2022 se situe autour de 66,5% en termes de volume et de 68,5% en termes des emplois créés.

#### Encadré 3 : Effectivité de l'application des réformes dans les 26 Provinces

L'ANAPI, Conseiller technique du Gouvernement Central et des Gouvernements provinciaux en matière de promotion des investissements et l'amélioration du climat des affaires, a commandé une étude pour évaluer l'effectivité de l'application des réformes initiées par les autorités du pays pour assainir l'environnement des affaires dans les 26 provinces que compte la RDC.

Cette étude, menée par Target, un Cabinet de sondages et consulting basé à Kinshasa, a porté essentiellement sur cinq indicateurs, à savoir : le démarrage d'activité économique, la fiscalité (impôt foncier et impôt sur le revenu locatif), le permis de construire, la mutation immobilière et la qualité d'administration et institution (centré le nombre d'Édit à caractère économique, hormis les Édits budgétaires, pris par les Assemblées provinciales entre 2017 et 2022).

Les résultats de l'étude susmentionnée, qui par ailleurs est disponible sur le site internet de l'Agence, indiquent un niveau général d'application des réformes encore faible au niveau des provinces, doublé d'une nette disparité entre lesdites provinces s'agissant aussi bien de l'appropriation du processus de mise en œuvre des réformes initié au niveau central que de l'application desdites réformes sur terrain.

Cette étude faite dans les différentes provinces a révélé une baisse générale d'activités dans certaines d'entre-elles et dans d'autres, elle a mis en exergue l'inexistence des activités, dénotant un problème récurrent d'accès à l'énergie électrique, et des tracasseries administratives et policières.

# IV. SITUATION DES PROJETS SELON LES PROVINCES D'IMPLANTATION

## IV.1 Aperçu global

Les projets sont réalisés sur un ou plusieurs sites d'exploitation. Ils sont de ce fait localisés dans une ou plusieurs provinces. Les avantages dont ils bénéficient sont liés à leur positionnement géographique. Les provinces et certaines villes classées en fonction de leur degré de développement économique et de divers sinistres subis réparties en trois régions économiques suivantes :

- Région économique A : Ville-Province de Kinshasa (durée des avantages : 3 ans)
- Région économique B : Province du Kongo-Central, Ville de Lubumbashi, Ville de Likasi, Ville de Kolwezi (durée des avantages : 4 ans)
- Région économique C : Toutes les autres provinces du pays, y compris le reste de la Province du Haut-Katanga et de la Province de Lualaba

De 2019 à 2023, sur les 386 projets agréés, Kinshasa polarise environ 42%, suivi du Haut-Katanga avec 11% et le Nord-Kivu avec 6,7%. Le Kongo-Central, le Sud-Kivu, le Lualaba ainsi que le Kasai-Oriental font partie du Top 10 de destinations les plus attractives de ladite période (**tableau 8**).

Les Projets interprovinciaux concentrent environ 17% des projets agréés. Ce vocable fait allusion aux projets ayant un ou plusieurs sièges d'exploitation dans plus d'une province.

Durant la même période, les provinces du Nord-Ubangi, Tshuapa, Sankuru, Kwango, Haut-Lomami, Lomami et Mongola n'ont réussi à attirer aucun investissement via le Code des Investissements.

Cette disparité s'explique par l'hétérogénéité géographique du niveau de développement économique et social du pays. Certaines régions, à l'instar de Kinshasa, Lubumbashi et Goma, bénéficiant des bases nécessaires à la viabilité des investissements, attirent naturellement un volume plus important d'investissements que celles en déficit d'infrastructures économiques de base, telles que le Sankuru et la Mongala.

Dans une perspective dynamique, le tableau 8 offre une vue éclairante sur l'évolution de l'attractivité des provinces. Ainsi, Kinshasa demeure une destination de prédilection pour les investissements, principalement en raison de son niveau de développement nettement avancé par rapport aux autres provinces. Elle est suivie par le Haut-Katanga, le Nord-Kivu et le Kongo-Central. Par ailleurs, on observe une tendance croissante à l'attrait des investissements dans la Province du Lualaba, du Sud-Kivu et plus récemment dans le Kasai-Oriental.

Cependant en termes de volume, avec 2,52 milliards de dollars (soit 18,6%), la Province du Haut-Katanga est en tête de liste suivie par Kinshasa (15,4%) et le Lualaba (11,1%). Il

s'agit là du Top 3 en volume d'investissement en termes de destination géographique. Toutefois, il faut reconnaître qu'environ 4,43 milliards de dollars, soit 33% du volume total agréé porte sur des projets interprovinciaux.

**Tableau 9 : Nombre des projets agréés par province de 2019 à 2023**

Province	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Pourcentage
Kinshasa	26	24	20	58	33	161	41,70%
Haut-Katanga	6	7	6	12	12	43	11,10%
Nord-Kivu	3	4	8	6	5	26	6,70%
Kongo-Central	6	2	4	5	5	22	5,70%
Sud-Kivu	7	2	4	0	1	14	3,60%
Lualaba	0	1	3	5	4	13	3,40%
Kasaï-oriental	2	0	0	2	3	7	1,80%
Tanganyika	1	2	1	1	2	7	1,80%
Haut-Uélé	2	0	0	2	1	5	1,30%
Ituri	0	1	0	2	1	4	1,00%
Kwilu	0	1	0	1	2	4	1,00%
Sud-Ubangi	0	1	0	2	0	3	0,80%
Tshopo	1	1	0	0	1	3	0,80%
Equateur	1	0	0	1	0	2	0,50%
Kasaï	0	1	0	1	0	2	0,50%
Maniema	0	1	0	1	0	2	0,50%
Bas-Uélé	0	1	0	0	0	1	0,30%
Kasaï-Central	0	1	0	0	0	1	0,30%
Mai-Ndombe	0	0	1	0	0	1	0,30%
Nord Ubangi	0	0	0	0	0	0	0,00%
Tshuapa	0	0	0	0	0	0	0,00%
Sankuru	0	0	0	0	0	0	0,00%
Kwango	0	0	0	0	0	0	0,00%
Haut-Lomami	0	0	0	0	0	0	0,00%
Lomami	0	0	0	0	0	0	0,00%
Mongala	0	0	0	0	0	0	0,00%
Interprovincial	7	9	17	17	15	65	16,80%
<b>Total général</b>	<b>62</b>	<b>59</b>	<b>64</b>	<b>116</b>	<b>85</b>	<b>386</b>	<b>100,00%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

**Tableau 10 : Nombre des projets agréés par province de 2019 à 2023**

Province	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Pourcentage
Haut-Katanga	125,40	1 320,30	371,31	392,02	313,57	2 522,60	18,6%
Kinshasa	629,63	175,35	154,64	716,78	405,89	2 082,28	15,4%
Lualaba	0,00	609,92	105,01	707,39	89,11	1 511,43	11,1%
Interprovincial	195,48	214,93	1 917,46	1 350,11	755,91	4 433,89	32,7%

Source: ANAPI, Direction des Agréments

## IV.2 Top 3 des destinations des investissements agréés

En volume, les 3 premières destinations des investissements sont le Haut-Katanga, Kinshasa et Lualaba auxquelles il convient d'ajouter l'interprovincial qui concentre près de 33% du volume agréé de la période. Pris ensemble, ce Top 3+ représente 77,8% du volume agréé de la période, 73% du nombre total des projets agréés et 77,4% des emplois attendus de la période.

Pour comprendre le succès de ces provinces, il est essentiel de s'interroger sur les secteurs ayant attiré le plus d'investissement en volume dans ces provinces, l'origine de ces investissements ainsi que le niveau de réalisation de ces investissements.

### A. Haut-Katanga

Sur la période allant de 2019 à 2023, la Province du Haut-Katanga a capté, en volume, nettement plus d'investissement que toutes les autres provinces et cela, grâce aux secteurs des services et de l'industrie qui représentent respectivement 39,3% et 33,1%.

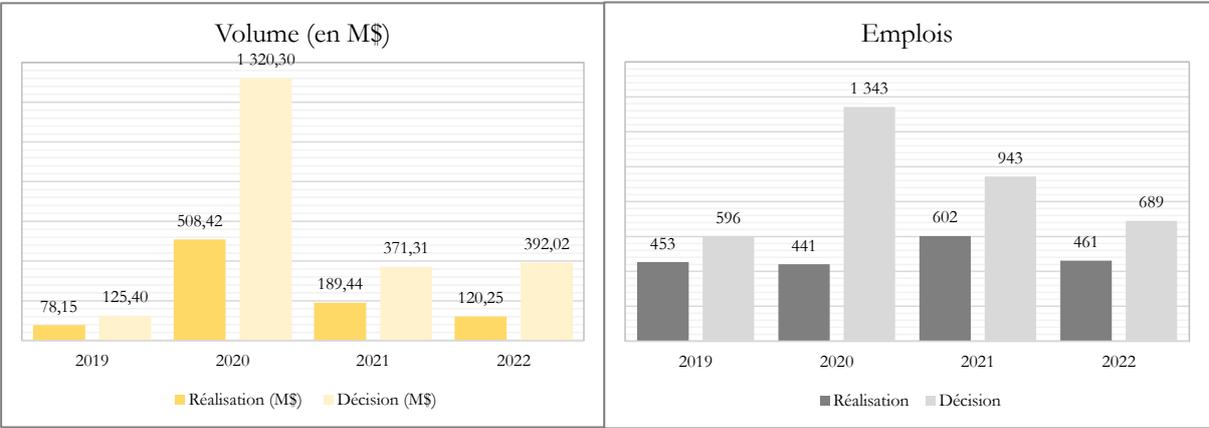
**Tableau 11 : Aperçu sectoriel des investissements au Haut-Katanga de 2019 à 2023 (en M\$)**

Secteurs	IDE	Nationaux	Total	Pourcentage
AGRICULTURE & FORESTERIE	99,50	0,00	99,50	3,9%
INDUSTRIES	818,98	16,29	835,27	33,1%
INFRASTRUCTURES	473,22	123,03	596,25	23,6%
SERVICES	953,99	37,58	991,57	39,3%
<b>Total</b>	<b>2 345,69</b>	<b>176,90</b>	<b>2 522,60</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Dans les services, c'est essentiellement la branche énergie avec les projets ayant trait à l'énergie solaire qui sont les plus prédominants suivi par l'immobilier. Par contre, dans l'industrie on retrouve un volume d'investissement important dans l'industrie manufacturière, l'industrie des matériaux de construction, la métallurgie et l'agro-industrie. On peut également lire que 93% du volume agréé sont des IDE.

**Graphique 20 : Niveau de réalisation des projets au Haut-Katanga**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

En termes de niveau de réalisation, le taux global de 2019 à 2022 se situe autour de 41% en termes de volume et de 54,8% en termes de nombre d'emplois. Ainsi, grâce à l'accompagnement de l'ANAPI, pas moins de 1 954 personnes ont trouvé un emploi dans la Province du Haut-Katanga.

#### Encadré 4 : Redynamisation de l'industrie des matériaux de construction

Projet de la Grande Cimenterie du Katanga, « GCK »

La Société dénommée LA GRANDE CIMENTERIE DU KATANGA, « GCK » en sigle est une entité économique de droit congolais créée le 18 mars 2011 ayant son siège social et celui d'exploitation sise Route Kambove, Quartier Kakontwe, Commune de PANDA, Ville de Likasi, Province du Haut-Katanga. Sept ans après sa création, la société sollicite l'accompagnement de l'ANAPI pour ses deux projets d'investissement à savoir, l'un pour la production du ciment et l'autre pour la production de la chaux. Les coûts d'investissement de ces projets sont respectivement de 476 300 161 USD pour l'usine de ciment et 134 203 586 USD pour celle de la chaux. Les emplois projetés étaient de 150 pour chacun d'eux.

La production prévisionnelle est de 1 200 000 tonnes de ciment et 200 000 tonnes de chaux par an.

Les impacts de ce projet ne se mesurent pas qu'en termes de tonnes de ciments et de chaux déversées sur le marché, il s'agit également de :

- 221 emplois stables, avec perspective d'atteindre au moins les 300 prévus ;
- 2 000 emplois indirects (selon les chiffres de différents prestataires) ;
- la production de 150 tonnes de la chaux agricole par jour, afin de soutenir l'agriculture dans la Province du Haut-Katanga ;
- la contribution au Trésor Public, en termes d'impôts et taxes de l'ordre de 17,8 millions USD pour l'exercice 2022 ;
- un cahier des charges à remplir dans le cadre des responsabilités sociales de la Grande Cimenterie du Katanga vis-à-vis de la communauté locale, reprenant 5 projets à réaliser par la GCK sur une période de 5 ans :
  - Trois Forages d'eau et pompage avec des pompes aspirantes et érection d'une station de purification (période : 2023-2027) ;
  - Construction des caniveaux (période : 2023-2027) ;
  - Soutien aux mamans maraichères (intrants agricoles et formations sur les pratiques culturelles)
  - Construction et réhabilitation des écoles FAIDA et DIBWA.

Avec les 1 200 000 tonnes de ciment, la société a pris en compte la Province du Kasaï vers laquelle elle destinerait 200 000 tonnes étant donné les besoins immenses en ciment qui s'y observe, où un sac de ciment se vend à 40 USD par endroit.

La réalisation du projet la GCK a eu un grand impact sur les prix du ciment qui avant se situait à 14 USD à Lubumbashi et 15 USD à Likasi, pour décroître à 7 USD et 6 USD pour les deux villes, respectivement.

## B. Kinshasa

En nombre de projet, Kinshasa est de loin la province ayant attiré le plus d'investissement. En volume, elle vient en seconde position avec 15,4% du volume total agréé sur la période 2019 – 2023. Elle doit cette performance principalement au secteur des services qui représente 66% du volume total agréé pour cette province, suivi de loin par l'industrie avec environ 24%. Les projets de fourniture d'électricité, notamment le solaire, représentent la part du lion avec 478,4 millions de dollars, suivi de l'immobilier avec 445,6 millions de dollars.

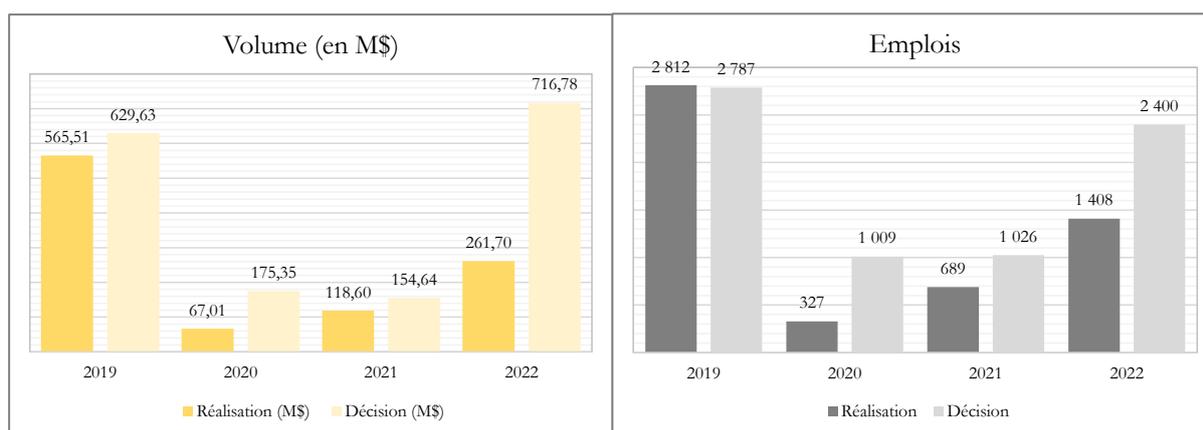
**Tableau 12 : Aperçu sectoriel des investissements à Kinshasa de 2019 à 2023 (en M\$)**

Secteurs	IDE	Nationaux	Total	Pourcentage
AGRICULTURE & FORESTERIE	5,03	33,29	38,31	1,8%
INDUSTRIES	459,33	39,39	498,72	24,0%
INFRASTRUCTURES	75,59	89,96	165,55	8,0%
SERVICES	1 162,21	217,49	1 379,70	66,3%
<b>Total</b>	<b>1 702,15</b>	<b>380,13</b>	<b>2 082,28</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

L'industrie comprend essentiellement l'agro-industrie avec 179,3 millions de dollars suivi par l'industrie de la boisson avec 123,1 millions de dollars. Comme avec le Haut-Katanga, les IDE dominent largement les investissements des nationaux. Les principaux investisseurs de la période sont les américains, les libanais, les indiens et les chinois avec 20,5%, 16,6%, 12,7% et 11,4% du total des IDE agréés de la province.

**Graphique 21 : Niveau de réalisation des projets à Kinshasa**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

Pour ce qui est du niveau de réalisation, Kinshasa affiche un taux satisfaisant de 60,4% en termes de volume et un taux de 72,5% en termes d'emplois créés. On observe d'ailleurs un dépassement en 2019.

## C. Lualaba

Issue de l'ancienne Province du Katanga, elle s'est positionnée depuis le découpage administratif parmi les provinces les plus dynamiques du pays. Elle semble avoir pris ses marques avec un volume d'investissement agréé de 1,51 milliard de dollar, soit 11% du volume total des investissements agréés de la période 2019 à 2023

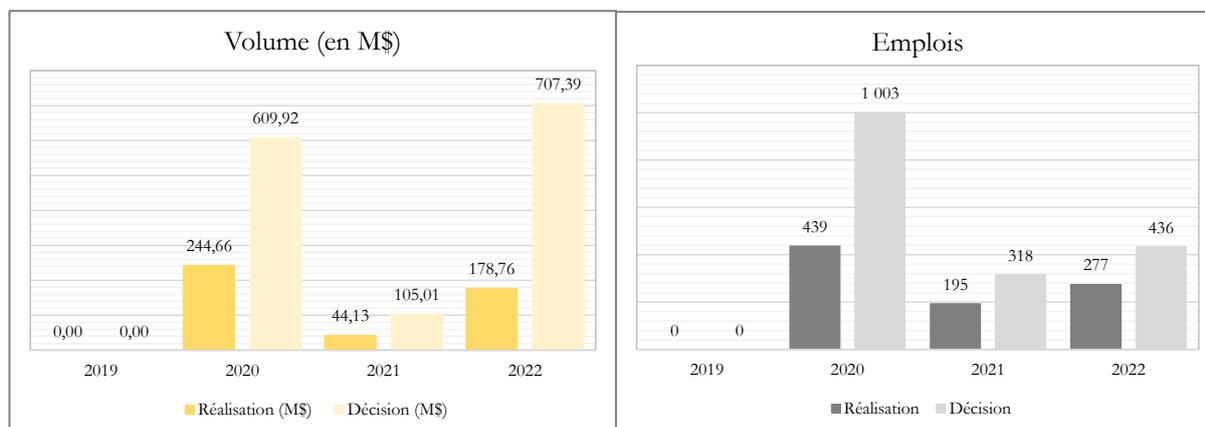
**Tableau 13 : Aperçu sectoriel des investissements au Lualaba de 2019 à 2023 (en M\$)**

Secteur	IDE	Nationaux	Total	Pourcentage
AGRICULTURE & FORESTERIE	0,00	0,00	0,00	0,0%
INDUSTRIES	1 394,70	58,27	1 452,97	96,1%
INFRASTRUCTURES	0,20	39,55	39,75	2,6%
SERVICES	17,66	1,05	18,71	1,2%
<b>Total</b>	<b>1 412,57</b>	<b>98,86</b>	<b>1 511,43</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Avec 96% du volume total des investissements agréés dans la province, le secteur de l'industrie explique les performances affichées par celle-ci. Les branches qui se sont démarquées sont l'industrie des matériaux de construction et l'industrie manufacturière avec 726 millions de dollars et 609,9 millions de dollars respectivement. Il se constate également une prééminence des IDE sur les investissements des nationaux qui ne représentent que 6,5% contre 93,5% pour les IDE.

**Graphique 22 : Niveau de réalisation des projets au Lualaba**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

Le niveau de réalisation desdits projets est quand même faible comparé à celui de Kinshasa et du Haut-Katanga. Le niveau global sur la période 2019 à 2022 se chiffre à 32,9% en volume contre 51,9% en termes de nombre d'emplois.

## D. Interprovincial

Les projets interprovinciaux sont ceux qui se réalisent dans plus d'une province. En volume sur la période 2019 à 2023, ils représentent 32,7% du volume total agréé. Ces projets portent principalement sur les services et les infrastructures, lesquels représentent respectivement 38,5% et 31,3% du volume total de cette catégorie.

**Tableau 14 : Aperçu sectoriel des investissements interprovinciaux de 2019 à 2023 (en M\$)**

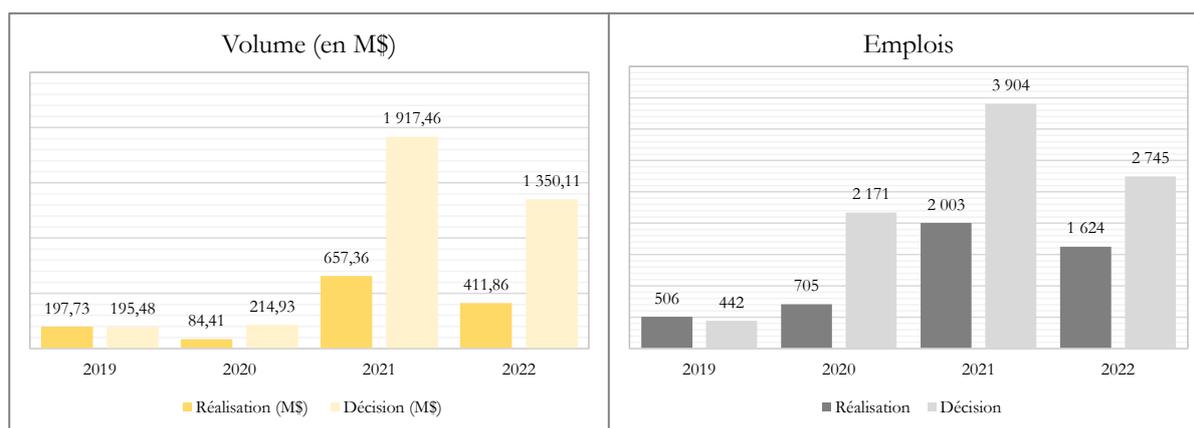
Secteur	IDE	Nationaux	Total	Pourcentage
AGRICULTURE & FORESTERIE	0,00	457,01	457,01	10,3%
INDUSTRIES	833,60	49,75	883,35	19,9%
INFRASTRUCTURES	340,84	1 045,05	1 385,89	31,3%
SERVICES	871,07	836,57	1 707,64	38,5%
<b>Total</b>	<b>2 045,52</b>	<b>2 388,37</b>	<b>4 433,89</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Dans les services, on trouve principalement le transport aérien, la télécommunication et le transport routier. Tandis qu'au niveau des infrastructures, ce sont exclusivement des projets de génie civil, lesquels, rappelons-le, sont des projets intégrateurs indispensables pour le développement économique d'un pays-continent tel que la RDC.

Selon l'origine de l'investisseur, il sied de relever la particularité de ces projets qui sont principalement portés par des entreprises à capitaux congolais qu'on retrouve majoritaire dans les projets agricole et d'infrastructure.

**Graphique 23 : Niveau de réalisation des projets interprovinciaux**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

Pour ce qui est du niveau de réalisation, il faut relever que globalement, le taux est faible. Il est estimé à 36,7% en volume alors qu'en termes de nombre d'emplois, il se situe à 52,2%.

## V. SITUATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES OU PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES AGREES

### V.1 Aperçu global des investissements des PME/PMI

En vertu de l'article 2 point h de la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements, seules les Petites et Moyennes Entreprises ou Petites et Moyennes Industries porteuses d'un projet d'investissement ayant un coût compris entre 10 mille dollars et 200 mille dollars américains peuvent être admis à son régime d'exemption.

**Tableau 15 : Aperçu sectoriel des investissements interprovinciaux de 2019 à 2023 (en M\$)**

Année	Nombre	Volume (K\$)	Emplois attendus
2019	6	1 321,87	186
2020	3	556,62	28
2021	4	515,77	78
2022	11	2 089,88	219
2023	5	800,92	69
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>5 285,06</b>	<b>580</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

De 2019 à 2023, l'ANAPI a agréé 29 projets des PME représentant un volume total de 5,29 millions de dollars et devant générer 580 emplois. L'année 2022 marque le pic de la période à la fois en termes de nombre, de volume et des emplois. Rapporté au total général de la même période, le volume d'investissement des PME ne représente que 0,04%. Cependant en nombre, elles représentent environ 1,5% du total des projets agréés sur cette période.

### V.2 Aperçu sectoriel des investissements des PME/PMI

Que ce soit en nombre ou en volume, les PME se polarisent principalement dans l'industrie et les services. 57,4% du volume agréé des investissements des PME porte sur l'industrie. Par industrie, il faut comprendre agro-industrie qui compte pour 1,13 millions de dollars. Dans les services, on retrouve le transport routier pour environ 422,6 mille dollars.

**Tableau 16 : Aperçu sectoriel des investissements des PME/PMI de 2019 à 2023**

Secteur	Nombre	Volume (K\$)	Pourcentage du volume
AGRICULTURE & FORESTERIE	2	304,91	5,8%
INDUSTRIES	16	3 034,99	57,4%
INFRASTRUCTURES	1	179,70	3,4%
SERVICES	10	1 765,47	33,4%
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>5 285,06</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

L'agriculture et la foresterie ainsi que les infrastructures, même combinés, représentent une proportion moindre d'environ 9% seulement.

### V.3 Aperçu géographique des investissements des PME/PMI

Du point de vue géographique, il ressort du tableau 16 que 23 projets sur les 29 projets des PME agréés de 2019 à 2023 sont localisés à Kinshasa, soit 79% du total. Le constant est le même en volume : les PME ont tendance à plus se concentrer dans la Ville de Kinshasa qui a enregistré environ 4 millions USD sur les 5,29 millions USD agréé sur cette période. Ces projets agréés à Kinshasa se concentrent principalement dans le secteur de l'industrie (agro-industrie) et les services (transport routier).

**Tableau 17 : Aperçu spatial des investissements des PME/PMI de 2019 à 2023**

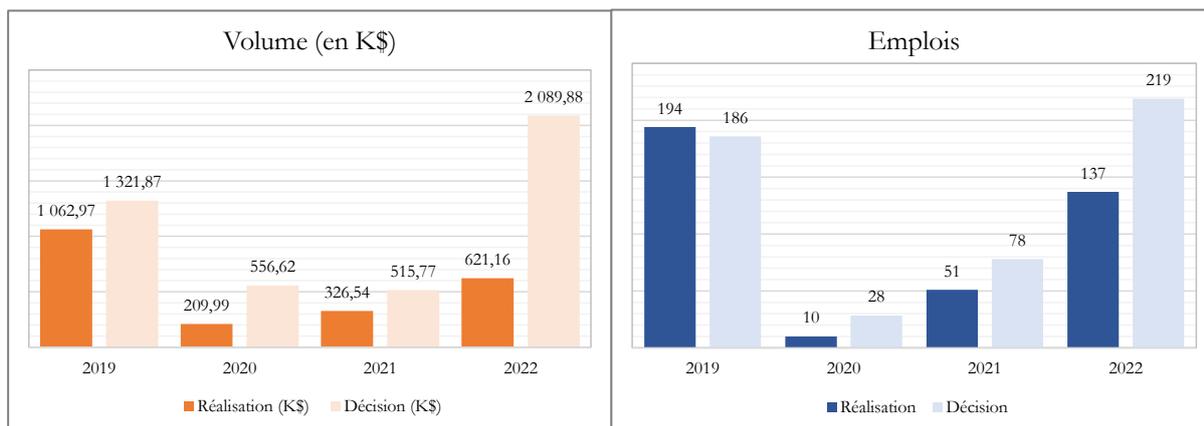
Province	Nombre	Volume	Pourcentage du volume
Kinshasa	23	4 019,06	76,0%
Kongo-Central	1	244,76	4,6%
Kasaï-oriental	1	239,64	4,5%
Interprovincial	1	223,05	4,2%
Nord-Kivu	1	195,95	3,7%
Sud-Kivu	1	182,90	3,5%
Kasaï-Central	1	179,70	3,4%
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>5 285,06</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

### V.4 Niveau de réalisation des investissements des PME

Globalement sur la période 2019 à 2022, le niveau de réalisation en volume se situe autour de 50%. En nombre d'emplois créé, le niveau est plus que satisfaisant s'établissant à 76,7%. Les projets agréés en 2019 ont les meilleurs taux aussi bien en volume qu'en termes de nombre d'emplois créé.

**Graphique 24 : Niveau de réalisation des investissements agréés des PME**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

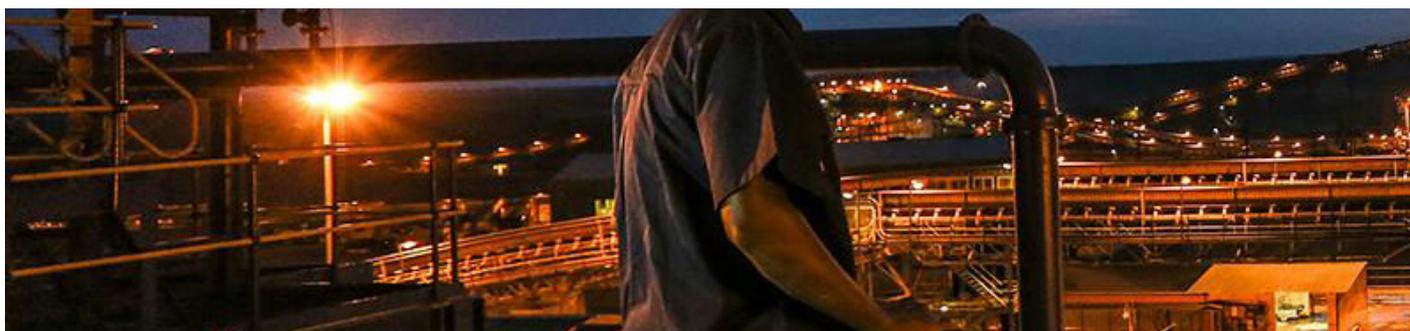
**Encadré 5 : Petite unité industrielle de production des cure-dents**

**Etablissements EVERYTHING SERVICES**

Il s'agit d'un projet industriel porté par les Etablissements EVERYTHING SERVICES, une PME basée à Kinshasa dont la propriétaire est de nationalité congolaise.

L'entreprise a sollicité et obtenu l'agrément au Régime Général du Code des Investissements en 2023 pour son investissement dont le coût est évalué à 165 950 USD. En outre, le projet prévoit la création de onze emplois permanents pour les nationaux et les prévisions, en termes de production en année de croisière sont fixées à 120 000 boîtes de 400 pièces de cure-dents et 100 000 boîtes de 1000 pièces de cure-dents.

L'entreprise a bénéficié d'un double accompagnement public. En premier lieu, celui de l'ANAPI à travers l'agrément de son projet, lequel lui confère entre autres l'exonération de l'IBP, de la TVA à l'importation et du droit d'entrée pour les équipements et matériels neufs ou de seconde main achetés à l'étranger. Enfin, elle a bénéficié d'un financement direct à hauteur de 15 000 USD de la part du Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo.



# VI. SITUATION DES PROJETS D'UTILITE PUBLIQUE

## VI.1 Aperçu global des projets d'utilité publique agréés

Dans son article 10, la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements reconnaît les projets d'utilité publique. Ceux-ci, en vertu des articles 32 et 33 du Décret n°12/046 du 1er novembre 2012 portant Mesures d'application du Code des Investissements, peuvent bénéficier soit uniquement des avantages douaniers, soit de l'ensemble des avantages prévus dans le Code des Investissements. Un projet d'utilité publique peut être initié aussi bien par l'Etat, une province, une entreprise publique ou d'économie mixte que par une entreprise privée, et doit porter sur :

- Le matériel d'exploitation des entreprises de transport public ;
- Les infrastructures à caractère social ;
- Les infrastructures des voies de communication par air, eau, rail ou route, en ce compris les ports et les aéroports ;
- Les infrastructures des entreprises de transport par pipe-line ou par téléphérique ;
- Les infrastructures des entreprises de captage, de transport ou de distribution d'eau ;
- Les infrastructures des entreprises de production, de transport ou de distribution d'énergie électrique ;
- Les infrastructures des entreprises de télécommunications.

La notion d'utilité publique d'un projet restant étroitement liée à celle de l'intérêt général et de l'utilité sociale de celui-ci, sa reconnaissance passe au travers des trois conditions suivantes :

- i. il ne constitue pas une activité lucrative ;
- ii. sa gestion est désintéressée ;
- iii. il ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

Ainsi, les projets d'utilité publique constituent un catalyseur pour l'amélioration des conditions de vie des populations et le développement de l'activité économique.

De 2019 à 2023, l'ANAPI a agréé 20 projets à caractère d'utilité publique sur les 386. Il y a cependant lieu de signaler qu'un accroissement significatif a été enregistré en 2022, soit 9 projets contre 2 l'année précédente.



**Tableau 18 : Situation générale des projets d'utilité publique agréés**

Année	Nombre	Volume (M\$)	Emplois attendus
2019	1	9,51	0
2020	1	34,86	150
2021	2	177,41	271
2022	9	1 462,12	1 986
2023	7	183,19	416
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>1 867,09</b>	<b>2 823</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

En outre, le volume des décisions d'investissements pour les projets d'utilité publique est à 1,87 milliards de dollars, représentant une proportion de 13,77% du total de la période. L'année 2022 détient le record avec 1,46 milliards de dollars loin devant les années 2023 et 2021.

## VI.2 Aperçu sectoriel des projets d'utilité publique agréés

Un regard croisé combinant d'une part les secteurs sur lesquels les projets d'utilité publique ont porté, d'autre part l'origine des investisseurs des entreprises qui ont porté lesdits projets permet de voir que l'essentiel des projets d'utilité publique agréé au Code des Investissements sont dans les secteurs des infrastructures et des services (tableau 18). Ce constat s'aligne parfaitement avec les dispositions règlementaires en la matière, lesquelles, il faut le rappeler excluent les activités industrielles et agricoles du domaine d'utilité publique

Les infrastructures qui représentent donc la part majoritaire avec près de 87% comprend, pour 1,52 milliards de dollars, des projets de génie civil, soit environ 94% du volume agréé des projets d'utilité publique dans ce secteur contre 6% pour les projets de bâtiments. Les services, avec 13%, regroupe les projets dans l'énergie, la santé et la télécommunication.

**Tableau 18 : Aperçu sectoriel des projets d'utilité publique agréés (Volume en M\$)**

Secteur	IDE	Nationaux	Total	Pourcentage
AGRICULTURE & FORESTERIE	0,00	0,00	0,00	0,0%
INDUSTRIES	0,00	0,00	0,00	0,0%
INFRASTRUCTURES	1 508,11	113,75	1 621,86	86,9%
SERVICES	80,80	164,43	245,23	13,1%
<b>Total</b>	<b>1 588,91</b>	<b>278,18</b>	<b>1 867,09</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

Du point de vue origine des porteurs des projets d'utilité publique, il s'observe que 85% des projets d'utilité publique qui sont passé par le Code des Investissements ont été [en majorité] confiés aux entreprises ayant dans leur capital, une participation étrangère d'au moins 10%. En revanche, les entreprises constituées à plus de 90% des capitaux congolais se sont vues confier un volume important des projets d'utilité publique ayant trait aux services (tableau 18).

## VI.3 Aperçu géographique des projets d'utilité publique agréés

Au total 8 provinces ont accueilli des projets d'utilité publique. En nombre sur la période 2019 à 2023, ce sont les Provinces du Kasai-Oriental avec 4 projets, Kinshasa avec 3 projets, et le Lualaba avec 2 projets qui raflent la part du lion. A cela, il faut ajouter les projets interprovinciaux qui se chiffrent à 6 (tableau 19).

**Tableau 18 : Aperçu sectoriel des projets d'utilité publique agréés (Volume en M\$)**

Province	Nombre	Volume (M\$)	Pourcentage du volume
Sud-Ubangi	1	1 188,70	63,7%
Interprovincial	6	228,12	12,2%
Kasai-oriental	4	121,94	6,5%
Kinshasa	3	102,12	5,5%
Haut-Katanga	1	91,48	4,9%
Kongo-Central	1	53,32	2,9%
Lualaba	2	39,75	2,1%
Bas-Uélé	1	34,86	1,9%
Ituri	1	6,80	0,4%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>1 867,09</b>	<b>100,0%</b>

Source: ANAPI, Direction des Agréments

En volume, c'est la Province du Sud-Ubangi avec 1,19 milliards de dollars, soit 63,7% du total des projets d'utilité publique, qui se classe première grâce à l'ambitieux projet de construction de 1 038 km de routes agréé à l'ANAPI en 2022. Avec 121,9 millions de dollars d'investissement d'utilité publique agréé, la Province du Kasai-Oriental vient en deuxième position grâce aux projets suivants :

- Construction de la route Mbuji-Mayi – Kananga, long de 188 km ;
- Erection de la centrale photovoltaïque de Tshipuka ;
- Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Lubulanji 2 à Tshala ;
- Réhabilitation et équipement des hôpitaux et centres de santé.

Pour ce qui est de la Ville-Province de Kinshasa, l'accompagnement de l'ANAPI s'est cristallisé à travers deux projets phares d'utilité publique qui font aujourd'hui, non seulement la fierté de la ville mais également celle du pays :

- Construction du centre financier de Kinshasa (Phase 1 et 2) ;
- Construction et exploitation du grand marché de Kinshasa (Zando).

Enfin, parmi les projets d'utilité publique interprovinciaux, les plus significatifs sont :

- Déploiement des unités de forage, traitement et distribution d'eau potable à travers le pays ;
- Mise en place du réseau pilote 5G de la Société Congolaise des Postes et de Télécommunication.

A travers ces projets, l'ANAPI a pu accompagner de manière significative l'action publique, dont les retombées économique et sociales sont déjà perceptibles.

#### Encadré 6 : Construction du Centre Financier de Kinshasa

##### Centre Financier de Kinshasa (Phase I)

Porté par la société **MILVEST ARKARYAKIT FINANS VE DIS TICARET SARLU** et le gouvernement de la RDC, comme fruit de la coopération entre notre pays et la Turquie, **ce projet d'utilité publique**, intégralement financé par l'Etat Congolais, est relatif à la construction d'un immeuble R+4 Tours de 14, 18, 20 et 22 étages, devant abriter le Centre Financier de Kinshasa.

Le coût d'investissement de la première phase du projet agréée à l'ANAPI en 2022 est de **30 400 669 USD**. Il a créé 100 emplois directs et plusieurs indirects. Ce dernier permettra de:

- i. Doter le pays de son premier centre financier ;
- ii. Réduire les dépenses de l'État relatives à la location des bâtiments pour les services publics à caractère financier ;
- iii. Permettre la proximité physique et l'interconnexion des différentes régies financières du pays.

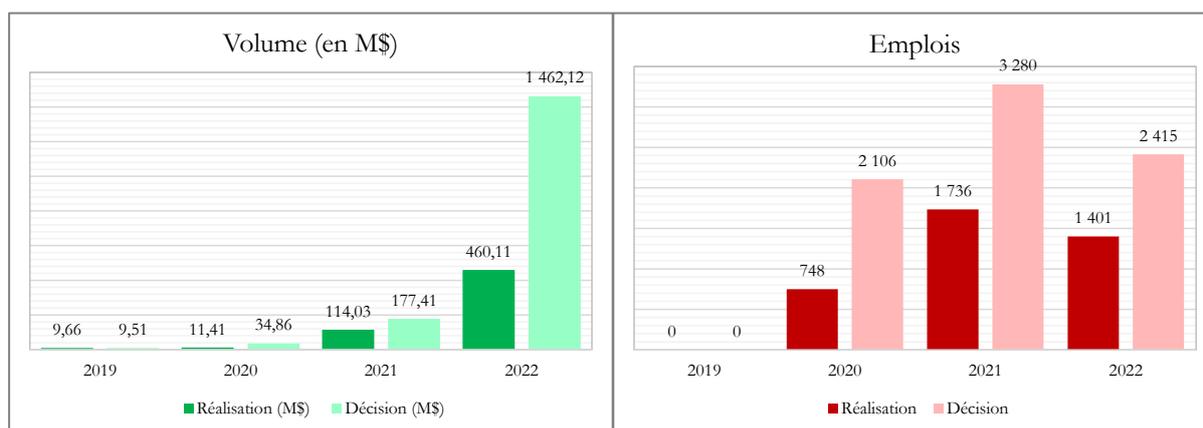
Illustration 4 : Centre Financier de Kinshasa



## VI.4 Niveau de réalisation des projets d'utilité publique agréé

Pour ce qui est du niveau de réalisation, partant des informations en notre disposition, le taux global sur la période 2019 à 2022 est de 35,3% en termes de volume avec une bonne progression pour les projets agréés en 2019 et 2021.

**Graphique 25 : Niveau de réalisation des investissements d'utilité publique**



Source: ANAPI, Direction des Agréments

# CONCLUSION

La RDC a fait preuve d'une résilience remarquable face aux deux grandes crises mondiales qui ont marqué la période 2019-2023. En effet, le pays a enregistré une croissance significative de ses investissements en 2022, avec une augmentation de 40% par rapport à l'année précédente.

Entre janvier 2019 et novembre 2023, l'ANAPI a agréé un total de 386 projets d'investissement. Alors que les trois années précédentes le nombre des projets agréés oscillait entre 59 et 64, une progression remarquable est observée en 2022 où l'ANAPI a agréé 116 projets. Le montant total des investissements agréés au cours de cette même période est évalué à 13,56 milliards de dollars avec un pic en 2022. Cette dynamique peut être attribuée, notamment :

- à l'amélioration de la conjoncture économique nationale, avec une croissance moyenne de 6,6% par an sur la période considérée ;
- aux réformes et programmes initiés par le gouvernement, notamment le Programme de Développement Local des 145 territoires de la RDC (PDL-145T) ;
- à l'intensification des activités de promotion des investissements menées par l'ANAPI ;
- à l'amélioration de l'environnement des affaires en RDC, avec la baisse de l'insécurité et la réduction de la corruption.

Sur l'ensemble de la période, à savoir de 2019 à 2023, les IDE ont représenté 72,87% du volume total des investissements agréés au Code des Investissements, soit 9,88 milliards de dollars américains sur les 13,56 milliards agréés sur la période. L'année 2022, marquée par l'attraction de 4,5 milliards de dollars américains d'Investissements Directs Étrangers (IDE) au Code des Investissements, a été la plus prolifique, illustrant ainsi la résilience de l'économie congolaise face aux chocs externes.

Les investissements d'origine chinoise occupent la première position avec un montant de 2,86 milliards de dollars américains sur la période, représentant à eux seuls 29% du total des Investissements Directs Étrangers (IDE) et 21,13% du volume des investissements agréés au cours de cette période. Ils sont suivis respectivement par les investisseurs britanniques, égyptiens, mauriciens et indiens. Le niveau de réalisation des IDE sur la période 2019 à 2022 tourne autour de 47% contre 42% pour les nationaux.

S'agissant des secteurs d'activité qui ont attiré le plus d'investissements au cours de la période considérée, nous avons le secteur des services (44,8 %) et le secteur de l'industrie (40,7%), qui sont suivis de très loin par le secteur des infrastructures (8,5%) et le secteur de l'agriculture (5,9%).

Ce constat est aussi valable en termes de volume. En effet, sur l'ensemble de la période 2019 à 2023, les services occupent la première position avec 4,6 milliards de dollars américains, offrant la perspective de créer 14 332 emplois. L'industrie suit de près avec un montant de 4,54 milliards de dollars américains, représentant un potentiel de 14 342 emplois. Les secteurs des infrastructures et de l'agriculture présentent respectivement des montants de 3,75 milliards de dollars pour 6 974 emplois potentiels, et 656 millions de dollars avec 2 089 emplois à créer.

Le secteur des services s'est principalement distingué par des projets axés sur l'énergie, le transport et l'immobilier, formant ainsi les piliers majeurs de cette catégorie. Ces trois sous-secteurs ont conjointement représenté une part significative de 68,6% du volume total des investissements dans les services. Les projets industriels se sont polarisés dans les branches de production des matériaux de construction (cimenterie, barre de fer, etc.), l'industrie manufacturière et l'agro-industrie qui représente dans l'ensemble 66% du volume agréé et 90 projets sur les 157 agréés dans ce secteur. Sur la période sus indiquée, 28 projets sur les 33 agréés avaient trait au génie civil. Ceux-ci représentent environ 97% du volume des investissements agréés dans ce secteur et devaient générer un total de 6 353 emplois directs essentiellement pour les nationaux. Quant à l'agriculture et la foresterie, il constitue le secteur ayant attiré le moins d'investissement que ce soit les investissements de nationaux ou les IDE, certainement à cause des goulots d'étranglement tels que le manque des routes de desserte agricole, l'absence d'une finance axée sur l'agriculture et l'inexistence du foncier agricole.

De 2019 à 2023, sur les 386 projets agréés, Kinshasa polarise environ 42%, suivi du Haut-Katanga avec 11% et le Nord-Kivu avec 6,7%. Le Kongo-Central, le Sud-Kivu, le Lualaba ainsi que le Kasai-Oriental font partie du Top 10 de destinations les plus attractives de ladite période. Les Projets interprovinciaux concentrent environ 17% des projets agréés. Cependant en termes de volume, avec 2,52 milliards de dollars (soit 18,6%), la Province du Haut-Katanga est en tête de liste suivie par Kinshasa (15,4%) et le Lualaba (11,1%).

Sur la période allant de 2019 à 2023, la Province du Haut-Katanga a capté, en volume, nettement plus d'investissement que toutes les autres provinces, cela grâce aux secteurs des services et de l'industrie qui représentent 39,3% et 33,1% respectivement. Kinshasa doit ces performances principalement au secteur des services qui représente 66% du volume total agréé pour la province, suivi de loin par l'industrie avec environ 24%. Avec un volume d'investissement agréé de 1,51 milliard de dollar, soit 11% du volume total des investissements agréés de la période, le Lualaba doit sa troisième place au secteur de l'industrie qui représente 96% du volume agréé. Les branches qui se sont démarquées sont l'industrie des matériaux de construction et l'industrie manufacturière.

En volume sur la période 2019 à 2023, les projets interprovinciaux représentent 32,7% du volume total agréé. Ces projets portent principalement sur les services et les infrastructures, lesquels représentent respectivement 38,5%.

De 2019 à 2023, l'ANAPI a agréé 29 projets des PME représentant un volume total de 5,29 millions de dollars et devant générer 580 emplois. L'année 2022 marque le pic de la période à la fois en termes de nombre, de volume et des emplois. Rapporté au total général de la même période, le volume d'investissement des PME ne représente que 0,04%. Cependant en nombre, elles représentent environ 1,5% du total des projets agréés sur cette période. Il sied de relever que les PME se polarisent principalement dans l'industrie et les services et sont principalement localisées à Kinshasa pour environ 79% du total. Il sied de relever également que les PME représentent une part encore modeste des investissements, mais leur contribution est en croissance.

De 2019 à 2023, l'ANAPI a agréé 20 projets à caractère d'utilité publique pour un volume d'investissement estimé à 1,87 milliards de dollars, représentant une proportion de 13,77% du total de la période. L'essentiel des projets d'utilité publique agréé au Code des Investissements sont dans les secteurs des infrastructures et des services, ce qui s'aligne parfaitement avec les dispositions réglementaires en la matière, lesquelles, il faut le rappeler excluent les activités industrielles et agricoles du domaine d'utilité publique.

Du point de vue origine des porteurs des projets d'utilité publique, il s'observe que 85% des projets d'utilité publique qui sont passé par le Code des Investissements ont été [en majorité] confiés aux entreprises ayant dans leur capital, une participation étrangère d'au moins 10%. Au total 8 provinces ont accueilli des projets d'utilité publique. Cependant, la part du lion revient aux Provinces du Kasai-Oriental avec 4 projets, Kinshasa avec 3 projets, et le Lualaba avec 2 projets.

Ainsi, la République Démocratique du Congo a su tirer son épingle du jeu malgré les crises mondiales. Les investissements agréés au Code des Investissements sur la période 2019-2023 témoignent de la résilience de l'économie congolaise et de son attractivité pour les investisseurs.

# RECOMMANDATIONS

A l'issue des analyses réalisées dans le cadre de ce rapport, les recommandations ci-après ont été formulées :

## • **Auprès des décideurs**

1. Accélérer la mise en place des mécanismes et instruments de financement de l'activité économique du pays, entre autres la création d'une banque de développement ;
2. Accélérer les politiques de relance du secteur agricole notamment par la mise en place de la Banque agricole, du cadastre agricole, des pôles de développement des activités dudit secteur ;
3. Poursuivre les efforts d'interconnexion des différentes provinces du pays afin de les rendre plus attractives et accroître par ricochet, le marché intérieur constitué de plus de 100 millions d'habitants. Ceci pourrait être réalisé grâce à l'accélération et l'activation de tous les volets du PDL-145 T;
4. Opérationnaliser le cadre incitatif prévu pour le développement des activités des PME ;
5. Œuvrer davantage pour le développement des compétences locales, élément nécessaire pour l'attrait des IDE. A cet effet, les décideurs devraient également travailler à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en RDC. Cela peut se faire par le biais de l'amélioration de la qualité des enseignants et de l'augmentation des investissements dans la recherche et le développement ;
6. Renforcer en ressources diverses (matériels, humaines et financières) les acteurs œuvrant dans la promotion, l'encadrement et le contrôle des investissements productifs ;
7. Adopter une politique fiscale souple pour encourager et inciter la production interne ;
8. Prendre davantage des mesures pour lutter contre la corruption, notamment en renforçant les institutions judiciaires et en mettant en place des mesures de transparence. Car, la corruption peut dissuader les investisseurs étrangers de s'implanter dans le pays.

## • **Auprès de l'ANAPI**

1. Œuvrer pour le maintien et l'intensification des relations économiques entre la RDC et les pays du Top 5 en termes d'IDE ; ceci pourrait nécessiter notamment l'organisation des missions économiques auprès des dites nations ;
2. Œuvrer pour l'accroissement de la part d'IDE originaires des pays africains dans l'optique de la mutualisation des investissements productifs au sein des Etats-parties de la ZLECAf ;
3. Maintenir l'élan de l'amélioration de l'environnement des affaires dans les provinces, ayant conduit à une répartition des IDE sur un nombre plus large des provinces, ce qui devrait aboutir à une inclusion de toutes les régions du pays dans

le développement de ce dernier ;

4. Intensifier de promotion et de plaidoyer en faveur du secteur agricole afin de le rendre plus attractif pour les IDE ;
5. Vulgariser auprès des PME les différents textes légaux nécessaires au développement de l'activité de ces dernières.

- **Au secteur privé :**

1. Saisir les opportunités qui sont offertes par les différents programmes du gouvernement en se professionnalisant davantage, en créant des synergies efficaces à travers des possibles associations entre structures, et en se mettant au diapason des sociétés étrangères concurrentes ;
2. Rechercher les informations sur les instruments et mécanismes de facilitation des affaires en RDC.



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTÈRE DU PLAN**  
**AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**

Décembre 2023



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DU PLAN  
AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS



+243 999 925 026  
secretariatdg@investindrc.com  
www.investindrc.cd  
33C, Av. le premier Mall (ex. TSF)  
Kinshasa Gombe. RDC

invest in DRC



Anapi - Invest in DRC

